



ACADÉMIE
DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UNIS

pour notre
ÉCOLE



Dossier de presse
Année scolaire 2023-2024



Édito

À la veille de cette rentrée, je suis heureux de vivre pour la première fois en tant que recteur ce moment humain de rencontre et de retrouvailles, ce moment collectif où nous fixons ensemble le sens de notre projet annuel pour fortifier et servir l'École de la République. En effet, cette année verra dans notre académie revenir dans les écoles, les établissements et les classes près d'1 200 000 élèves et plus de 78 000 enseignants, au moment où des réformes structurelles majeures sont mises en œuvre.

Forts des avancées et des transformations réalisées ces dernières années, nous continuerons à œuvrer collectivement, avec toute l'énergie et le professionnalisme qui nous caractérisent, pour aller plus loin sur la voie de la réussite, de l'émancipation et du bien-être de la communauté éducative et de tous les élèves de notre académie, quelle que soit leur origine géographique ou sociale.

En effet, l'année scolaire qui commence ne sera pas comme les précédentes. Les mois qui viennent, seront placés sous le signe de la reconnaissance et de la revalorisation salariale sans condition de tous les enseignants. Dans le cadre du Pacte, les personnels volontaires pourront aussi grâce à des missions complémentaires compléter leur rémunération. Cette année nous permettra de mettre également en œuvre les trois grandes priorités ministérielles, avec l'approche profondément renouvelée en Conseil National de la Refondation, véritable matrice de l'École de demain.

Notre action quotidienne sera ainsi tournée vers l'élévation du niveau général des élèves. Parce que nos métiers reposent sur la pédagogie et la transmission des connaissances, il nous faudra accentuer nos efforts sur les savoirs fondamentaux, faire en sorte que chaque élève puisse bénéficier de toutes les heures de cours qui lui sont dues, notamment grâce au levier qu'est le remplacement de courte durée. Considéré comme une priorité gouvernementale, ce dispositif garantira la cohérence et la continuité du temps d'apprentissage de l'élève, donc la réussite scolaire, l'équité des conditions d'apprentissage et la défense du service public d'éducation.

Autre grand chantier ministériel, la construction d'une École des droits et des devoirs sera une autre boussole pour atteindre nos objectifs. Si l'École repose sur le droit fondamental de l'accès gratuit pour tous à l'éducation, elle est aussi faite de devoirs qu'il nous faudra faire appliquer et respecter. Devoir bien sûr de reconnaissance des professeurs, mais aussi de respect de leur autorité, de mise en application du principe fondateur de laïcité et des valeurs de notre République qui doivent, à l'école, contribuer à former des citoyens et des républicains.

Enfin, le cap qui nous est fixé de bâtir une École qui émancipe, qui donne confiance et qui révèle le talent de tous les élèves, nous engage à intensifier nos efforts pour que chacun d'entre eux apprenne dans un climat scolaire apaisé. Parce que le harcèlement, les discriminations et toutes les formes de violences et de pressions n'ont pas leur place à l'École, nous lutterons sans relâche pour permettre à nos élèves de devenir des adultes capables de trouver toute leur place dans notre société.

Ainsi, parce que nous voulons plus que jamais être fidèles à l'idéal républicain, hérité de l'humanisme de Montaigne, des Lumières de Condorcet et du progressisme de Victor Hugo, parce que nous voulons bâtir une société fondée sur le savoir, le respect et la tolérance pour nous permettre d'affronter les grands enjeux du monde de demain, nous mettrons tout en œuvre en étant « unis pour notre École » pour à la fois l'inscrire dans l'Histoire qui est la nôtre et dans le futur que nous imaginons.

Étienne Champion

Recteur de l'académie de Versailles

Sommaire

- 04 Chiffres clés de l'académie de Versailles
- 06 Tous acteurs de la réussite académique
- 10 Une année olympique et paralympique !
- 12 Offrir aux élèves une expérience plus concrète du monde du travail
- 14 Le CNR Éducation, un levier pour transformer notre école



16 PLACER LES PERSONNELS AU CŒUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- 18 Des personnels revalorisés et reconnus pour un meilleur service public de l'éducation
- 20 L'académie se mobilise pour attirer de nouveaux talents et accompagner ses personnels
- 22 Des nouveaux parcours de formation pour tous les personnels
- 24 Un engagement et un accompagnement des personnels au quotidien



28 FAIRE PROGRESSER LES ÉLÈVES

- 30 Priorité aux savoirs fondamentaux
- 31 25 cités éducatives
- 32 Améliorer les contenus et les conditions d'apprentissage
- 36 Langues et ouverture internationale au service de l'ambition scolaire
- 38 Le numérique éducatif
- 39 Engagements, mémoire, citoyenneté

40 S'ÉPANOUIR À L'ÉCOLE

- 42 Une école inclusive, une école pour tous
- 44 Lutter contre le harcèlement : une priorité pour tous les élèves
- 46 Pour une École promotrice de santé (EPSa)
- 48 S'engager pour mieux vivre ensemble : valeurs de la République et SNU
- 50 Plan « Il, elle, on » de l'académie
- 52 Environnement et développement durable
- 54 L'éducation artistique et culturelle, espace d'expression et d'innovation



Chiffres clés

de l'académie de Versailles



LES ÉLÈVES

1 168 280

1^{ER} DEGRÉ

619 291

(écoles primaires : maternelles
et élémentaires)

Yvelines 159 082
Essonne 152 866
Hauts-de-Seine 150 459
Val-d'Oise 156 884

2^D DEGRÉ

526 899

dont **310 878** collégiens
et **216 021** lycéens

Yvelines 140 454
Essonne 128 864
Hauts-de-Seine 127 856
Val-d'Oise 129 725

ÉTUDIANTS

22 090

au sein des lycées
(CPGE et STS)

Yvelines 6 413
Essonne 4 937
Hauts-de-Seine 6 511
Val-d'Oise 4 229



LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

(publics et privés sous contrat)

4 070

ÉCOLES

3 258

(écoles primaires : maternelles
et élémentaires) et **4** ERPD

Yvelines 985
Essonne 842
Hauts-de-Seine 633
Val-d'Oise 798

LYCÉES

274

et **8** EREA

Yvelines 72
Essonne 62
Hauts-de-Seine 83
Val-d'Oise 65

COLLÈGES

530

Yvelines 140
Essonne 119
Hauts-de-Seine 134
Val-d'Oise 137



LES PERSONNELS

104 195

au total dont **81 144** enseignants

101 568

hors stagiaire

ENSEIGNANTS 1^{ER} DEGRÉ

35 847

Yvelines 9 072
Essonne 8 707
Hauts-de-Seine 8 797
Val-d'Oise 9 271

ENSEIGNANTS 2^D DEGRÉ

42 670

Yvelines 12 224
Essonne 10 015
Hauts-de-Seine 10 454
Val-d'Oise 9 977

ENSEIGNANTS STAGIAIRES

2 627

1^{er} degré 1 289
2^d degré 1 338



LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

● DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

89,4 %

de réussite en 2023
(France : 89,1 %)

● CAP

79,7 %

de réussite
en 2023

● BACCALAURÉAT

89,5 %

de réussite en 2023
(France : 91,0 %)

● BTS

67,7 %

de réussite
en 2023

Tous acteurs de la réussite académique

Coup d'œil sur nos réseaux



24h dans mon internat

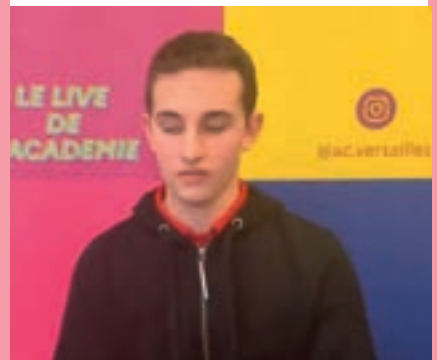


Académie de Versailles @acversailles · 19 av.
 #24HdansMonInternat
 L'académie a invité les élèves internes à participer à un challenge vidéo. Hier a eu lieu la remise des prix de l'internat d'excellence de Marly-le-Roi (78), qui a remporté le prix Coup de cœur et le prix Lycée, en présence du rappeur Gerrick. Bravo à eux 🎉



Ministère Éducation nationale et Jeunesse et 5 autres personnes

Bac et post-bac



Concours National de la Résistance et de la Déportation

Académie de Versailles @acversailles

#CNRD

Félicitations aux élèves lauréats du Concours National de la Résistance et de la Déportation pour leur travail sur le thème « L'école et la Résistance, des jours sombres aux lendemains de la Libération ».

Découvrez le message de la rectrice @CharlineAvenel aux lauréats.



Classe défense



Découverte de la base d'hélicoptères, initiation virtuelle au pilotage, journée à bord de la Thétis avec le commandant et son équipage... La classe défense du collège Bergson de Garches, accueillie par les référents de la @MarineNationale, est à Brest pour un séjour inoubliable



Éducation artistique et culturelle



Académie de Versailles
@acversailles

A l'école du Point du Jour de @villedecergy, les élèves de CM2 ont reçu L'Odyssee d'Homère, à l'occasion de l'opération #unlivrepourlesvacances, action emblématique marquant l'engagement national pour la lecture. Encourageons la lecture. Lire est un plaisir ! 📖



Développement durable Éco-délégués

À l'école élémentaire Jules-Ferry de Ballancourt-sur-Essonne, les élèves et le directeur Emmanuel Mougeot ont participé à un projet pédagogique sur le réemploi solidaire et le recyclage des jeux et jouets en partenariat avec Eco-maison.



Égalité filles-garçons Lutte contre les discriminations



ac.versailles



ac.versailles Tous Ensemble, #LuttonsContreLaHaine Une session de prévention sur les LGBTphobies a été organisée par l'association lycéenne du lycée Louis Bascan de Rambouillet (78). La dynamique associative est un levier fort pour aborder ces sujets et faire bouger les lignes ! 🍌

Plus d'infos sur le site de l'académie.

#EllaOn

10 sem





Erasmus+ - Génération 2024



Trouve ta voix Concours d'éloquence



Non au harcèlement



Voie professionnelle - Concours général des métiers



Jeux Olympiques et Paralympiques

Académie de Versailles
@acversailles

"Vis les Jeux"
Journée spéciale "Jeux Olympiques et Paralympiques" au parc Pré Saint Jean à @VilleSaintCloud permettant de découvrir de nombreuses disciplines et partager les valeurs Olympiques. Tournoi sportif, remise de prix et démonstration de hip-hop étaient au programme.



Ginette Kolinka Devoir de mémoire

ac.versailles

#DevoirDeMémoire

Au lendemain de la signature d'une convention entre le Mémorial de la Shoah et l'Académie, la rectrice Charline Avenel inaugure la salle Ginette Kolinka au réctorat, en présence de Madame Kolinka et d'une classe de terminale du Lycée Van Gogh, Ermont (95).

Survivante du camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau, Ginette Kolinka a fait de la transmission et du devoir de mémoire son combat.

Elle a partagé les mots suivants avec les jeunes lycéens venus pour la rencontrer : "Ce que je souhaite, c'est que vous deveniez des passeurs de mémoire, vous m'avez écouté, parlé autour de vous, raconté et peut-être qu'ainsi "plus jamais cela" deviendra réalité. En tous les cas, je compte sur vous"

"Témoigner, transmettre, éclairer : une promesse faite à notre jeunesse, qui doit grandir dans une société où l'autre est son égal" rappelle Charline Avenel, rectrice de l'Académie.

Vous pouvez découvrir la vidéo des témoignages des élèves de Terminale 6 du Lycée Van Gogh après leur voyage d'étude à Auschwitz en novembre 2022 sur le site de l'Académie !

Mardi - 15 oct

sibehneur Comment puis-je contacter Madame la rectrice et en urgence?

15 oct - Répondre

Voir les statistiques

Aimé par @pejofotcurie et 137 autres personnes

Projets innovants

Académie de Versailles
11 497 abonnés
6 mois · Modifié ·

#UnViolonDansMonEcole

Afin de contribuer à l'égalité des chances, 7 000 élèves du Val-d'Oise apprennent le violon dès l'âge de 4 ans.

Lors d'une visite à l'école Jacques Prévert de Garges-lès-Gonnesse, la rectrice Charline Avenel et les directrices de l'école expliquent les impacts de ce programme sur les apprentissages et la confiance en soi.

#EgaliteDesChances Mairie de Garges Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse Fondation Varenne



"Un violon dans mon école"
École maternelle Jacques Prévert
Garges-lès-Gonnesse (95)

2 commentaires · 9 républications



Événements rectorat

Académie de Versailles
11 497 abonnés
9 mois ·

#SEEPH2022

À l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, l'Académie a organisé aujourd'hui une journée dédiée à la sensibilisation du #handicap au travail pour les personnels.

Découvrez les actions https://lnkd.in/gV-uzP_X





Une année olympique et paralympique !

À moins d'un an des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024, le décompte est lancé jusqu'au 26 juillet, date de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques, puis le 28 août pour les Jeux paralympiques. Le plus grand événement planétaire sportif et culturel se tiendra à Paris, 100 ans après les dernières olympiades d'été en France !

Ce qui change à la rentrée 2023 :

- La campagne de labellisation **Génération 2024** pour le 1^{er} et le 2^d degré, les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) et l'enseignement supérieur a débuté !
- Ma classe aux Jeux, la billetterie scolaire : candidature jusqu'au 15 septembre 2023.
- Pro'JOP, la « mallette ressource » de l'académie pour accompagner les projets.
- Une montée en puissance des projets pour montrer la dynamique des établissements.

LES JOP, SOURCE D'INSPIRATION ET SUPPORT ÉDUCATIF EXCEPTIONNEL

Ouvrir grand les Jeux, vivre à l'heure des JOP, **impulser des projets éducatifs en écho aux valeurs et à la culture olympiques**, véritables inducteurs d'apprentissage pour nos élèves : **les équipes éducatives et pédagogiques trouveront des ressources dans tous les champs disciplinaires permettant le montage de projets et d'actions en lien avec les Jeux.**

Des accompagnements sont également possibles par les personnes ressources des territoires.

Car mettre le sport au centre de nos vies, c'est incarner au quotidien les valeurs de l'olympisme que sont l'amitié, le respect et l'excellence, et faire des valeurs du paralympisme que sont le courage, la détermination, l'inspiration et l'égalité, les fondements universels. La billetterie scolaire récompensera l'engagement remarquable des acteurs et actrices des différents territoires en permettant à des classes d'assister aux épreuves des Jeux paralympiques du 2 au 6 septembre 2024.



À vos agendas !

L'année scolaire sera rythmée autour des quatre temps forts du label Génération 2024 :

- **20 septembre 2023** : Journée du sport scolaire
- **8 octobre 2023** : Journée paralympique
- **du 1^{er} au 6 avril 2024** : Semaine olympique et paralympique
- **23 juin 2024** : Journée olympique

UNE SYNERGIE DES ACTEURS AUTOUR DES JOP

Les territoires sont les lieux de déploiement des partenariats, de construction d'actions pérennes qui permettent d'engager la nation dans la dynamique du sport : à tous les âges de la vie, construire une habitude autour de l'activité physique pour contribuer à une meilleure santé physique et mentale, « ici et maintenant pour ailleurs et plus tard ».

Les Jeux de Paris sont novateurs :

- ils prônent la parité : autant de femmes que d'hommes dans l'organisation et dans les sélections des athlètes et parathlètes ;
- ils s'appuient fortement sur la cohésion sociale, le vivre-ensemble, le partage et l'engagement de tous les acteurs de la société sur tous les territoires. Le parcours du relais de la flamme sera le premier moment partagé à l'échelle nationale ;
- ils visent une nouvelle organisation économique et écologique des villes hôtes ;
- ils sont aussi urbains au cœur des territoires : la cérémonie d'ouverture n'aura pas lieu dans un grand stade fermé mais sur la Seine à ciel ouvert !
- ils construisent un héritage éducatif, social et culturel.

Un label Génération 2024 haut en couleurs !



1 374 labels délivrés depuis 2018, ce qui représente :

58 % des écoles

58 % des collèges

38 % des lycées

50 % des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)

Bravo aux jeunes Ambassadeurs JOP !

La classe académique Pierre de Coubertin-Alice Milliat, ce sont 36 lycéennes et lycéens issus de 18 établissements scolaires de l'académie de Versailles, tous et toutes Ambassadeurs JOP et volontaires pour les Jeux de Paris. Ces 17 filles et 19 garçons témoignent de l'engagement et de la dynamique de la jeune génération face à cet événement planétaire. Avant leur entrée en classe de terminale cette année, ils ont activement participé en 2022-2023 aux cinq journées de regroupement et de formation, et vivront encore au moins quatre journées au cours de cette nouvelle année scolaire. Ces élèves apprennent et réfléchissent ensemble sur les missions et les rôles d'une ambassadrice ou d'un ambassadeur JOP.



Projet « Il nuoto et l'inclusion : le langage de l'eau »

Impulsé par les équipes pédagogiques du collège et du lycée des métiers de Montmorency, le projet s'appuie sur la thématique des langues vivantes étrangères et son articulation avec le label Génération 2024. Dans le cadre de l'Association sportive Natation, des rencontres se sont tenues en italien avec des acteurs de la Fédération italienne de natation (Giorgio Minisini, Sara Maragno...) et notre champion du monde de paranatation Alex Portal. Les équipes se sont impliquées via l'écriture et la mise en œuvre du projet autour de l'accès au sport pour tous et l'égalité.

Partenaires : académie de Versailles, conseil départemental du Val-d'Oise (CD 95), Union nationale du sport scolaire (UNSS), mairie de Montmorency, Comité départemental de natation du Val-d'Oise...



Offrir aux élèves une expérience plus concrète du monde du travail

Ce qui change à la rentrée 2023 :

- La mise en place de la réforme des lycées professionnels.
- Un rapport plus étroit avec les partenaires économiques.
- La montée en puissance des campus des métiers et des qualifications.

ENJEUX & OBJECTIFS

Moderniser les lycées professionnels, renforcer leur attractivité et préparer les élèves à une insertion réussie dans le monde professionnel, en accord avec les évolutions du marché du travail et les besoins de la société, tels sont les enjeux et objectifs de la réforme des lycées professionnels annoncée par le président de la République le 4 mai dernier.

Cinq principaux leviers de transformation :

- **Renforcement de la professionnalisation** : faciliter les partenariats entre lycées professionnels et entreprises et développer des stages, à travers notamment l'installation d'un bureau des entreprises dans chaque lycée professionnel afin de favoriser l'acquisition de compétences pratiques et l'insertion professionnelle des élèves.
- **Promotion de la mixité des formations et lutte contre les stéréotypes de genre** pour diversifier les choix professionnels des élèves et favoriser une plus grande égalité des chances dans l'accès aux métiers.
- **Individualisation des parcours de formation** en proposant des modules et des options permettant aux élèves de personnaliser leur cursus en fonction de leurs intérêts et de leurs aspirations professionnelles.
- **Développement des compétences transversales** : au-delà des compétences techniques, la précédente transformation professionnelle et cette nouvelle réforme mettent l'accent sur le développement des compétences transversales telles que la communication, la collaboration, la créativité et la capacité d'adaptation.
- **Accompagnement vers l'emploi ou vers des poursuites d'études** : assurer une meilleure transition entre la formation et l'emploi, en renforçant l'accompagnement des élèves dans leur recherche d'emploi, en mobilisant notamment les comités locaux école-entreprise et les campus des métiers et des qualifications (CMQ), en facilitant leur accès à l'apprentissage ou à des formations complémentaires, et en favorisant la reconnaissance des diplômes professionnels sur le marché du travail.

NOTRE DÉMARCHE

La réforme des lycées professionnels en lien avec les 12 mesures s'articule autour de trois axes directeurs :



Axe 1 :

Les partenaires économiques impliqués dans la formation professionnelle



Axe 2 :

L'individualisation pédagogique et l'accompagnement de la nouvelle approche de la formation professionnelle



Axe 3 :

La sécurisation des parcours

L'objectif de la réforme est de renforcer l'autonomie des lycées professionnels :

- décroïsonner les lycées, les entreprises, les organismes employeurs, les acteurs socio-économiques et les collectivités afin de créer un réseau ;
- équilibrer les différentes modalités de formation grâce aux centres de formation d'apprentis (CFA) et aux Greta : formation professionnelle initiale scolaire, apprentissage et formation continue ;
- donner aux CMQ un rôle déterminant dans la relation écoles-entreprises.

Illustrations d'actions menées dans l'académie avec des partenaires économiques et des campus



Inauguration du campus de Flins dédié à soutenir la transition énergétique et réinventer des mobilités durables.



Le CMQ de Versailles, dédié au patrimoine et à l'artisanat d'excellence.

L'ACADÉMIE DE VERSAILLES INSTALLE LES BUREAUX DES ENTREPRISES

La création d'un bureau des entreprises dans les 112 lycées professionnels ou lycées polyvalents (avec section d'enseignement professionnel « SEP ») publics et 25 privés est effective en cette rentrée.


Le bureau des entreprises permet d'impulser et de renforcer les interactions qu'entretient l'établissement avec ses partenaires professionnels, au bénéfice des partenaires économiques, des élèves, des étudiants, des apprentis, voire des stagiaires de la formation continue.

Ses actions contribuent à l'attractivité des formations professionnelles, à la réussite des parcours de formation, à l'amélioration de l'insertion professionnelle et à l'adaptation des

formations aux besoins en compétences du territoire.

L'installation des bureaux des entreprises permet d'incarner la relation école-entreprise au plus près des jeunes et des parents.

Sous la responsabilité du chef d'établissement et sous la coordination du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT), le responsable du bureau des entreprises s'assure de la mise en œuvre des missions confiées au bureau et en coordonne les activités.



Le CNR Éducation, un levier pour transformer notre école

Ce qui change à la rentrée 2023 :

- **Le renforcement des équipes académiques et départementales au service du déploiement des projets innovants de chaque établissement.**
- **Des commissions de validation des projets plus nombreuses pour accompagner la dynamique croissante autour du CNR Éducation et de la sollicitation du fonds d'innovation pédagogique.**
- **Un programme d'ateliers et formations annuel pour accompagner les projets CNR.**
- **Des temps de rencontre entre porteurs de projet pour partager les bonnes idées.**

ENJEUX & OBJECTIFS

Lancée à l'automne 2022 dans le cadre des travaux du Conseil national de la refondation (CNR), la démarche CNR Éducation « Notre école, faisons-la ensemble » s'inscrit dans une nouvelle dynamique collective de travail qui vise à donner davantage d'autonomie aux établissements et à libérer les capacités d'initiative au profit des élèves. Elle encourage les acteurs de l'éducation et leurs partenaires à s'appuyer sur des concertations locales pour construire des projets pédagogiques et éducatifs sur mesure, adaptés au profil des établissements, visant la réussite des élèves, leur bien-être et la réduction des inégalités scolaires. Dans ce nouveau cadre de travail, les écoles et les établissements peuvent solliciter pour leurs projets les plus innovants un financement auprès du fonds d'innovation pédagogique (FIP).

NOTRE DÉMARCHE

La coordination académique du CNR Éducation est assurée par deux référents académiques missionnés par le Recteur.

La direction départementale pilote et deux chargés de mission CNR (expert pédagogique et expert financier) complètent l'équipe d'accompagnement et de suivi des projets.

Des commissions de validation présidées par le Recteur, le secrétaire général d'académie ou le directeur/la directrice académique se réunissent une à deux fois par trimestre.

Notre démarche se décline en trois temps :

1. Impulser la dynamique grâce à une bibliothèque numérique de projets innovants, l'inspir'thèque, et grâce à des temps d'inspiration proposés à tout personnel ou équipe intéressée sur des thématiques comme la conduite de projet, la culture de l'innovation, la réflexion sur les espaces scolaires...

2. Accompagner les communautés éducatives dans l'élaboration de leurs projets via une cellule départementale de coordination et d'appui. En fonction des thématiques des projets, cette cellule peut faire appel à des expertises croisées (inspecteurs, référents innovation, référents numériques, référents éducation artistique et culturelle, référent AESH – accompagnement des élèves en situation de handicap) pour consolider le volet pédagogique ou financier des projets.

3. Valoriser les projets, diffuser des pratiques pertinentes d'innovation, soutenir la dynamique autour du CNR, en proposant un accompagnement adapté aux projets validés et en organisant des rencontres entre porteurs de projet.

NOS RÉSULTATS

Des propositions innovantes qui dessinent l'école de demain : classes flexibles pour différencier et adapter les apprentissages, aménagement de « learning labs » pour apprendre en expérimentant, projets autour de l'orientation et des métiers de demain, initiation à la vie démocratique et à la citoyenneté dans des espaces scolaires repensés.

CHIFFRES CLÉS

1/3 des établissements de l'académie engagés dans la démarche CNR Éducation « Notre école, faisons-la ensemble ».

450 projets candidats au fonds d'innovation pédagogique.

4 M€ attribués aux

200 premiers établissements lauréats.

Projet d'installation de panneaux photovoltaïques en lycée professionnel à Sarcelles

En phase avec les transitions écologiques et énergétiques actuelles, le projet consiste à faire concevoir, construire et installer des panneaux photovoltaïques par les élèves des différentes filières professionnelles de l'établissement. À la clé, un projet de labellisation E3D.



Donner goût aux mathématiques à l'école

Un projet pour faire aimer les mathématiques en créant des situations motivantes, concrètes et en lien avec le quotidien des élèves, en organisant des rencontres avec des passionnés de mathématiques et en travaillant les mathématiques aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la classe.



Le projet Collège A/Venir

Collège A/Venir est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Innovation dans la forme scolaire » dans le cadre du plan d'investissement d'avenir France 2030. Reposant sur des diagnostics de territoire partagés entre l'école et les collectivités, mobilisant un consortium robuste de partenaires (rectorat, conseils départementaux, mairies, laboratoires de recherche évaluant les politiques publiques d'éducation, associations reconnues d'utilité publique), le projet vise l'expérimentation de transformation du collège dans les quatre départements de l'académie.

Il met l'accent sur les priorités pédagogiques actuelles : consolidation des savoirs fondamentaux, accompagnement renforcé des élèves, journée 8 h - 18 h, développement des compétences des élèves à s'orienter, revalorisation des personnels, alliance éducative avec les collectivités locales, renforcement de l'autonomie.





Placer les personnels
AU CŒUR
de l'Éducation nationale

- 18 Des personnels revalorisés et reconnus pour un meilleur service public de l'éducation
- 20 L'académie se mobilise pour attirer de nouveaux talents et accompagner ses personnels
- 22 Des nouveaux parcours de formation pour tous les personnels
- 24 Un engagement et un accompagnement des personnels au quotidien

DES PERSONNELS REVALORISÉS ET RECONNUS

pour un meilleur service public de l'éducation

Ce qui change à la rentrée 2023 :

Pacte et RCD : renforcer l'attractivité du métier d'enseignant et améliorer le service public d'éducation.

- L'amélioration de la rémunération avec une revalorisation par le socle pour tous et le pacte.
- L'amélioration du service public d'éducation, avec une priorité donnée au remplacement de courte durée.
- Une autonomie plus grande des établissements et des écoles.
- Une nouvelle marque employeur « Éducation nationale. Des femmes et des hommes qui changent la vie pour toute la vie ».

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse déploie un vaste plan d'amélioration des conditions d'exercice du métier et un renforcement durable de son attractivité.

Grâce à une hausse historique de son budget pour l'année 2023 (+ 6,5 %, soit 3,6 milliards d'euros), **tous les professeurs** verront leur rémunération augmenter au 1^{er} septembre.

Cette augmentation permettra de remplir un double objectif. D'abord, donner à l'école les leviers pour améliorer la qualité du service public de l'éducation dans l'intérêt de la réussite des élèves. Ensuite, rendre plus attractif un métier qui, aujourd'hui, attire moins que par le passé.



Socle

Plus aucun enseignant titulaire ne débutera sa carrière en dessous de 2 100 euros nets par mois. Ces augmentations iront de 125 à 250 euros nets par mois à compter de septembre.

Les missions pacte

Les professeurs volontaires gagneront 1 250 euros bruts par an pour une mission complémentaire et pourront aller jusqu'à trois missions complémentaires.

Qui est concerné ?

La revalorisation concerne tous les enseignants en activité quels que soient leur corps (professeurs, CPE et psychologues de l'Éducation nationale), leur statut (stagiaires, titulaires ou contractuels), leur grade ou leur échelon, qu'ils exercent :

- dans les écoles maternelles et élémentaires, les collèges et les lycées (généralistes, technologiques et professionnels) ;
- dans le public comme dans le privé.

L'augmentation de la rémunération applicable à la rentrée 2023 est constituée de deux volets :

- le socle est inconditionnel et s'applique donc à tous les enseignants ;
- le pacte : pour des professeurs volontaires qui pourront augmenter d'environ 10 % leur salaire avec des missions nouvelles.

LES GRANDS PRINCIPES DU PACTE

À la rémunération socle s'ajoute la possibilité pour les professeurs volontaires de prendre des missions annuelles dans le cadre du pacte. Ces missions varient selon les besoins identifiés dans chaque école et établissement scolaire, et peuvent être de deux natures :

- des activités pédagogiques en présence des élèves,
- des fonctions visant au bon fonctionnement de l'école ou de l'établissement et ayant trait aux projets des équipes, comme la coordination de projets d'innovation pédagogique dans le cadre du CNR Éducation « Notre école, faisons-la ensemble ».

Sur l'ensemble du cycle pédagogique sera proposée une gamme d'outils inédite en termes de leviers pédagogiques, notamment sur les savoirs fondamentaux, à laquelle pourra s'ajouter un projet CNR sur les fondamentaux :

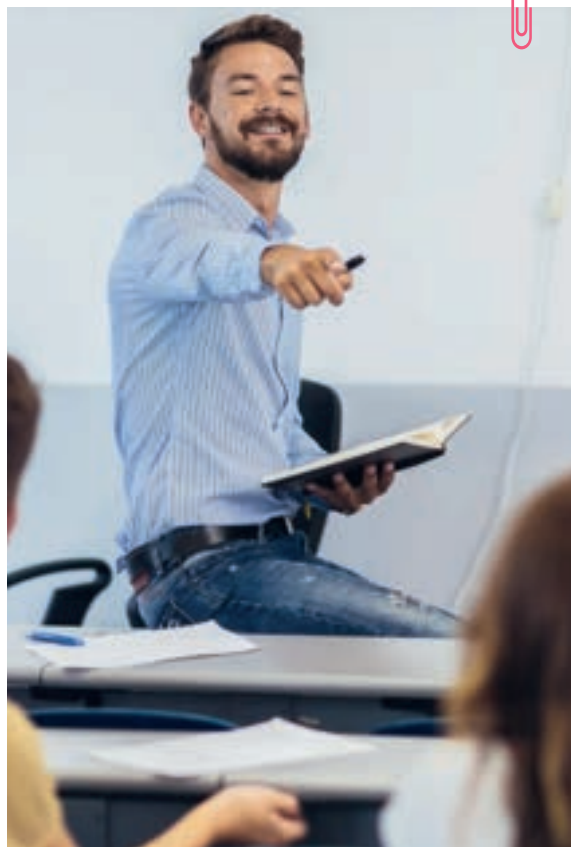
1. Le remplacement de courte durée (RCD), priorité fixée par le président de la République pour que les élèves bénéficient du maximum d'heures d'enseignement et réussissent leur scolarité, constitue une mission prioritaire pour tout professeur du 2^d degré s'engageant volontairement dans le pacte. Chaque établissement devra construire un plan annuel de remplacement de courte durée.

2. Le renforcement du soutien aux apprentissages

- Pendant le temps scolaire :
 - soutien renforcé dans le 1^{er} degré
 - heures de soutien en classe de 6^e
 - devoirs faits (généralisés en classe de 6^e) au collège
- Hors temps scolaire :
 - stages de réussite et vacances apprenantes

3. L'amélioration de la coordination de l'inclusion scolaire et de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers assurée par un référent établissement.

4. L'accompagnement à la construction du parcours d'orientation avec un référent découvertes des métiers en collège.



Le pacte offre une liberté plus grande aux établissements en termes de :

- pilotage pédagogique étayé par une culture de l'évaluation et de l'analyse d'indicateurs,
- management des équipes en matière de recrutement et de définition de missions,
- répartition des moyens,
- modalités de mise en œuvre concrète,
- communication.

Pour le 2^d degré, le pacte renforce les capacités d'autonomie et d'initiative déjà existantes dans les établissements de notre académie, encouragées depuis plusieurs années dans le cadre du projet académique « Apprendre, s'épanouir, se transformer ».

À ce dispositif s'ajoute une communication nationale et académique pour donner envie d'exercer un métier dans l'enseignement : intitulée « Un professeur, ça change la vie pour toute la vie », cette campagne a été lancée en juin 2023 par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Ce dispositif, inédit et particulièrement engageant, est gagnant tant pour les personnels que pour les usagers, afin que chacun se sente davantage reconnu, que la qualité du service public s'en trouve visiblement améliorée et que toutes les forces de l'académie soient mises au service de la réussite de ses élèves, seule boussole de notre action et de notre engagement.

L'ACADÉMIE SE MOBILISE

pour attirer de nouveaux talents et accompagner ses personnels

Ce qui change à la rentrée 2023 :

L'académie de Versailles innove et professionnalise le recrutement et l'accompagnement de ses personnels :

- un pôle RH renforcé dédié au conseil et à l'accompagnement des candidats ;
- une anticipation plus forte cette année des renouvellements de contrat pour sécuriser l'emploi des personnels enseignants contractuels ;
- la multiplication des canaux de recrutement de l'académie, premier employeur d'Île-de-France ;
- un lien renforcé avec les universités et la désignation d'un référent sur le recrutement dans chaque université ;
- une dynamique partenariale forte avec les interlocuteurs de l'emploi et la formation : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ), Pôle emploi, Association pour l'emploi des cadres (APEC), branches professionnelles, jobboards (LinkedIn, JobTeaser, Staffsanté), grandes entreprises (Orange, Veolia, EDF...) ;
- l'intégration de tous les nouveaux enseignants au sein de l'académie – professeurs des écoles mais aussi de collèges et lycées – dans un parcours de formation en amont de la prise de poste.

ENJEUX & OBJECTIFS

Les recrutements dans la fonction publique connaissent une situation de tension forte pour des raisons tant structurelles que conjoncturelles. Celles-ci tiennent notamment à un taux de chômage historiquement faible, à la dynamique démographique, aux aspirations différentes des nouvelles générations quant à leur déroulé de carrière, à la méconnaissance des métiers et des opportunités au sein de la fonction publique et, enfin, au niveau des rémunérations proposées.

Cette situation est relativement marquée au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, notamment pour les métiers de l'enseignement. En conséquence, l'académie de Versailles met en œuvre une politique active de recrutement mais également de fidélisation de ses personnels. Pour la rentrée 2023, la situation est moins tendue que l'année précédente : l'académie recrute 520 nouveaux professeurs des écoles et 160 enseignants contractuels du 2^d degré.

Cette démarche poursuit un double objectif :

- réussir la rentrée des classes 2023 en termes de recrutement et d'accompagnement pour tous nos personnels enseignants ;
- construire une stratégie audacieuse de marque employeur afin que l'académie de Versailles se positionne durablement sur le marché francilien.

L'académie de Versailles est la première académie de France mais aussi le premier employeur d'Île-de-France avec près de 102 000 personnels.

Dans le 2^d degré :

- Près de 36 000 enseignants pour l'enseignement public et près de 7 000 pour l'enseignement privé sous contrat
- Parmi eux, 92 % de titulaires (ou stagiaires) et 8 % de contractuels
- 1 264 lauréats des concours et de l'agrégation
- Environ 3 850 professeurs contractuels

Dans le 1^{er} degré :

- Près de 34 000 enseignants pour l'enseignement public et un peu plus de 2 000 pour l'enseignement privé sous contrat
- Parmi eux, 97 % de titulaires (ou stagiaires) et 3 % de contractuels, dont 1/3 recrutés en 2023
- 1 230 candidats admis aux concours de recrutement de professeurs des écoles, dont 110 au concours réservé aux contractuels

NOTRE DÉMARCHE

Une volonté d'améliorer les process de recrutement pour garantir une expérience candidat efficace et positive en renforçant les ressources humaines, avec :

- la prise en compte de l'ancienneté ;
- un interlocuteur identifié pour conseiller et accompagner les candidats à l'académie ;
- l'arrivée prochaine de quatre responsables de recrutement en département.

La démultiplication des canaux de recrutement pour garantir la présence d'un enseignant par classe tout au long de l'année, avec :

- une page employeur LinkedIn sur laquelle l'académie publie des offres d'emploi tout au long de l'année. Cela lui permet de communiquer de façon directe et réactive avec les candidats ;
- une participation aux salons digitaux avec notre partenaire Pôle emploi : le salon du mois d'avril a permis de recevoir plus de 700 candidatures en ligne et de réaliser environ 250 pré-entretiens assurés à distance ;

- l'animation en mai de deux webinaires de recrutement avec l'APEC réunissant 500 cadres : une première collaboration avec cet organisme, qui marque notre volonté d'accompagner les publics en recherche de reconversion professionnelle ;
- la reconduction des Journées de recrutement pour les professeurs des écoles.

Des innovations pour accompagner et fidéliser les personnels :

- des contrats de deux ans pour les professeurs des écoles contractuels ;
- pour les professeurs des écoles contractuels éligibles, la préparation, financée par l'académie, au concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) avec le Cned ;
- un nouveau statut de professeur associé pour intervenir dans les matières techniques et professionnelles de la voie professionnelle ;
- l'intégration de tous les nouveaux enseignants contractuels de l'académie dans un parcours de formation en amont de leur prise de poste.

- 85 % des professeurs des écoles contractuels recrutés en 2022 sont des cadres en reconversion, tous diplômés d'un bac + 3 à bac + 5
- Le métier d'enseignant répond aux aspirations actuelles des candidats en quête de sens et d'utilité dans leur travail :
 - les personnels de l'académie expriment massivement un sentiment de sens et de valeur dans leur vie professionnelle et personnelle (note de 7,4/10)
 - les personnels de l'académie affirment qu'ils aiment travailler dans leur établissement (7,1/10)*Source : baromètre interne du bien-être au travail 2022*
- 100 % des nouveaux contractuels sont accompagnés par un tuteur et formés en amont de la prise de poste
- 100 % du programme de formation est construit en parcours cohérents et accessibles



CHIFFRES CLÉS

Environ
4 000 renouvellements de contrats de professeurs, dont 900 pour les écoles et 3 100 pour le 2^d degré.

Environ
520 nouveaux contrats de professeurs des écoles

160 nouveaux contrats pour les enseignants du 2^d degré

1 230 candidats admis, une bonne réussite au CRPE Versailles et CRPE supplémentaire par rapport 2022

DES NOUVEAUX PARCOURS DE FORMATION

pour tous les personnels

Ce qui change à la rentrée 2023 :

- Une offre de formation renouvelée : de nouveaux parcours pour tous les personnels.
- Une nouvelle temporalité de mise en œuvre des formations : des formations mieux réparties sur l'année, intégrant les périodes de vacances des classes pour les enseignants.
- Des lieux de formation de proximité en cours de labellisation.

ENJEUX & OBJECTIFS

Créée et inaugurée en 2022, l'École académique de la formation continue (EAFC) répond aux enjeux d'amélioration de la qualité du service public d'éducation et de transformation des ressources humaines par une formation au service des parcours professionnels et de la professionnalisation des agents.

Elle ambitionne de proposer à tous les personnels une offre de formation renouvelée et de qualité, plus proche des besoins de chacun et des environnements de travail, plus accessible et plus cohérente.

NOTRE DÉMARCHÉ

Une offre de formation transformée au service des usagers de l'académie

Depuis la création de l'EAFC, la formation continue a fortement évolué avec des parcours pensés en cohérence, au plus près des besoins des personnels et aux modalités variées pour optimiser les apprentissages. Accessibles depuis le portail EAFC et tout au long de l'année, ils permettent de construire son propre parcours individuel ou collectif de formation.

Les formations locales et en proximité, qui offrent la possibilité de former avec souplesse au sein même des environnements de travail, sont renforcées. La temporalité des formations est repensée pour une meilleure répartition sur l'année, intégrant les périodes de vacances scolaires.

L'offre de services est consolidée. Cela se traduit par la construction d'un réseau de pôles de formation de proximité et par le renforcement des dispositifs d'accompagnement, tenant compte des besoins des formés et des acteurs de la formation. Une meilleure communication est assurée, sur le portail EAFC ou lors d'événements grand public comme la journée Porte ouverte sur l'innovation pédagogique et la formation.

NOS RÉSULTATS

Environ 570 parcours de formation renouvelés sont proposés aux personnels dans le cadre du programme de formation 2023-2024 intégrant 2 600 modules. Ils favorisent une entrée sécurisée dans les métiers, une évolution des pratiques professionnelles ou permettent de préparer son évolution professionnelle.

Quel que soit le public formé, **une attention toute particulière est portée aux besoins des entrants dans les métiers, avec des parcours de formation et d'accompagnement dédiés** : formation des enseignants contractuels-stagiaires-néotitulaires et des faisant fonction de cadres, professionnalisation des acteurs de la formation (formateurs, tuteurs, ingénieurs de formation).

Porte ouverte sur l'innovation pédagogique et la formation

Cette journée constitue une action forte de l'académie au service de la transformation de l'école. À tous les personnels, elle présente des projets innovants, l'accompagnement et la formation dont ils peuvent bénéficier pour leurs premiers pas dans le métier et la construction de leur parcours professionnel. Ils y découvrent également les enjeux et les défis actuels en matière d'accompagnement de la transformation des politiques publiques.



LE POINT SUR LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ET DES PERSONNELS DE LA FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Pour les nouveaux enseignants contractuels du 1^{er} et du 2^d degré, l'accompagnement et la formation sont renforcés :

- Pour le 1^{er} degré, les nouveaux contractuels passent quatre jours d'observation en classe avec un professeur maître formateur avant la prise de poste.
- Pour tous, avant la rentrée, ils effectuent un stage de formation en présentiel d'une semaine, du 28 au 31 août, encadré par des formateurs. Ils trouvent des conseils concrets pour réussir leur arrivée dans l'enseignement, par exemple :
 - comment concevoir, organiser, mettre en œuvre les apprentissages,
 - comment bien préparer la rentrée pour la réussite de l'année, comment s'y prendre avec sa classe.
- Comme tous les autres enseignants, ils bénéficient aussi tout au long de l'année de trois journées de formation personnalisées construites avec leur formateur.
- Ils bénéficient de visites conseil d'un formateur et, pour les conseils au quotidien, d'un pair tuteur compagnon dans leur école d'exercice pendant leurs deux premiers mois de prise de fonction.

L'Université d'été des enseignants contractuels

Les formations hors temps scolaire, organisées notamment pendant les vacances des classes, répartissent mieux la formation sur l'année scolaire. Elles préparent les personnels à leurs nouvelles missions et développent leurs compétences sur des contenus à haute valeur ajoutée.

Pour tous les enseignants du 1^{er} et du 2^d degré, en collaboration avec les départements, l'offre de formation est consolidée avec trois axes principaux :

- accessibilité au programme académique de formation pour tous les personnels, avec un accès renforcé pour les personnels du 1^{er} degré ;
- enrichissement des formations académiques sur les grands plans nationaux. Cette offre est consolidée par des parcours de formation et des séminaires construits avec les départements ;
- ouverture vers des formations en accès libre, en auto-formation : cette nouvelle offre est pensée en inter-degré et inter-catégoriel. Les formats et les contenus sont attractifs : webinaires d'une heure en dehors du temps d'enseignement, l'ASH académique, Les jeudis de l'EMC, l'accompagnement des directeurs...

Pour les cadres de l'académie

Les cadres bénéficient de parcours de formation adaptés, favorisant leur mise en réseau : plan d'accompagnement managérial, club des managers, dispositifs favorisant les transitions professionnelles.

Pour les personnels administratifs

Une offre de formation consolidée pour les IATSS (personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé) et les AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) :

45

parcours de formation

Soit 20%

de parcours supplémentaires proposés aux personnels

Pour la filière administrative, l'E AFC renforce la formation dans le cadre du double pilotage national Direction générale des ressources humaines (DGRH)/inspection générale et de l'accompagnement par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF).

Cela répond à plusieurs ambitions : mieux former tous les personnels administratifs, titulaires ou contractuels, nommés à la rentrée ou en cours d'année, en dépassant les formations « métier » pour créer une culture commune entre toutes les catégories de personnels administratifs, de santé et AESH.

Les parcours d'accueil et de formation des nouveaux personnels administratifs dans l'académie sont renouvés et amplifiés pour la prochaine rentrée. Ils articulent des modules transverses de connaissance des grands enjeux en matière de politique éducative (carré régalién, déontologie, grands principes juridiques, connaissance de l'environnement professionnel, etc.) et des modules spécifiques à chaque métier (adjoint gestionnaire en EPLE, secrétaires en EPLE, personnels administratifs en service académique, personnels de santé et de service social, AESH). Les parcours sont déclinés sur deux années et sont personnalisables en fonction du contexte professionnel et des besoins de chacun.

L'objectif visé est que tous les nouveaux personnels administratifs arrivant dans l'académie à la rentrée ou en cours d'année suivent au moins un parcours de formation pendant leurs deux premières années d'exercice.

UN ENGAGEMENT ET UN ACCOMPAGNEMENT des personnels au quotidien

Ce qui change à la rentrée 2023 :

- Le service académique de prévention et d'accompagnement des personnels (SAPAP) se transforme et intègre auprès des acteurs de l'accompagnement les médecins de prévention et infirmiers santé au travail pour proposer à tous les personnels une prise en charge globale de leur situation. Désormais, conseillers de prévention, ergonomes, infirmiers, médecins et psychologues composent un collectif unique pour porter les grands projets de prévention au niveau académique.
- Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) :
 - création par l'académie d'un observatoire recensant et analysant les expérimentations,
 - accompagnements collectifs visant l'émergence de solutions sur le travail,
 - déploiement d'un outil d'évaluation des risques professionnels dans le 1^{er} degré,
 - diffusion d'un guide favorisant une communication sans stéréotypes de sexe.
- Égalité femmes-hommes : déploiement du plan d'action « Il, elle, on - pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ».

Le SAPAP

ENJEUX & OBJECTIFS

Le service académique de prévention et d'accompagnement des personnels (SAPAP) accompagne tous les personnels dans leur démarche individuelle de développement professionnel et dans l'évolution de leur carrière, en mettant en place des dispositifs répondant à des besoins spécifiques et en faisant intervenir des professionnels de différents domaines. Ces professionnels travaillent avec l'ensemble des acteurs et actrices du pôle Ressources humaines.

NOTRE DÉMARCHE

Le service prend en compte les problématiques rencontrées relevant du domaine pédagogique, relationnel, médical, psychologique ou liées au handicap. Il porte également les questions de prévention, de mobilité professionnelle, d'action sociale en faveur des personnels ainsi que de qualité de vie et des conditions de travail.

Il se compose :

- de médecins, d'une infirmière santé au travail, d'un ergonome, de psychologues ainsi que d'une correspondante handicap au service des agents ;
- de conseillers mobilité carrières et ressources humaines de proximité, de collaboratrices en appui aux compétences et du service de l'action sociale pour accompagner le parcours et les projets professionnels ;
- de conseillers de prévention et inspectrices santé et sécurité au travail qui, quant à eux :
 - déclinent et coordonnent au niveau académique la mise en œuvre des orientations stratégiques ministérielles,


- contribuent à la formation des personnels,
- coordonnent la mise en œuvre de l'évaluation des risques professionnels.

CHIFFRES CLÉS

- 1** ergonome (seule académie dotée de ce poste)
- 9** médecins de prévention (2 par département)
- 4** psychologues du travail (désormais 1 par département)
- 14** conseillers de prévention (répartis en département et pilotés par les conseillers académiques)
- 28** CRHP et 6 conseillers mobilité carrière (maillage territorial piloté au niveau académique)
- 2041** sollicitations auprès des CRHP (en constante augmentation)

La QVCT

40 heures de formation dispensées (psychologues)

 Augmentation du nombre de psychologues du travail

ENJEUX & OBJECTIFS

Depuis 2021, l'académie s'est engagée dans une démarche Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT).

L'objectif de cette démarche est de sensibiliser les agents et d'initier sur le long terme une culture de la QVCT en repartant du travail lui-même.

L'intérêt premier est une meilleure prise en compte, à tous les postes, de ce qui contribue à cette qualité de vie au travail au quotidien dans le périmètre choisi, et de la dupliquer lorsque c'est possible.

À partir des initiatives et idées issues du terrain, la QVCT a pour ambition de développer et d'enrichir les conditions dans lesquelles le travail s'exerce :

- elle encourage le dialogue et la discussion sur le travail à tous les niveaux ;
- elle permet de traiter conjointement les enjeux du travail et de la santé des personnels ;
- elle favorise également l'accompagnement des projets dans leur activité quotidienne.

NOTRE DÉMARCHE

La QVCT est d'abord une façon de construire et de conduire l'action collective qui permet d'articuler les objectifs d'amélioration des conditions de travail et ceux de qualité du service rendu aux usagers. Il s'agit d'un cadre pour l'action qui permet de déterminer, de façon collective et partagée, des objets particuliers de travail, et de s'engager sur des thématiques ciblées comme, par exemple, le management, le télétravail, la prévention des risques professionnels, la prévention des risques psychosociaux (RPS), la gestion de l'absentéisme, les actions favorisant le maintien dans l'emploi, la conduite d'un projet de réorganisation, l'aménagement des lieux et postes...

La démarche QVCT s'appuie sur les situations concrètes de travail et la participation des agents.

NOS RÉSULTATS

En juin 2023, l'académie s'est associée à la semaine de la QVCT, portée par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT), pour proposer à l'ensemble de ses personnels de découvrir chaque jour, sur une page dédiée de son intranet, des initiatives locales, des témoignages et des méthodologies mises en œuvre par les différents acteurs et actrices de l'académie.



Semaine QVCT

L'égalité femme-homme

Depuis 2017, l'académie de Versailles est pleinement engagée dans la promotion de l'égalité professionnelle, la lutte contre les discriminations et la diversité. Elle appartient au périmètre pilote défini par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, constitué des académies de Versailles, Strasbourg et Rennes et d'un service de l'administration centrale, dans le cadre de sa démarche de double labellisation Afnor Égalité-Diversité obtenue en juin 2022.

ENJEUX & OBJECTIFS

Si elle n'est pas une fin en soi, cette procédure de labellisation constitue encore un enjeu transformant et structurant, entre autres, dans la mise en œuvre des politiques en faveur de l'égalité professionnelle, de la diversité et de la lutte contre les discriminations. Cet engagement se traduit par le déploiement du plan d'action « Il, elle, on - pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ».

Les objectifs académiques sont :

- proposer à tous les personnels une cellule d'écoute,
- mieux renseigner les personnels sur les conditions de reprise de leur activité après un congé (maintien de poste, salaire, etc.),
- neutraliser les effets des congés familiaux sur les évolutions de carrière,
- s'appuyer lors de chaque recrutement sur le guide « Recruter, accueillir et intégrer sans discriminer »,
- poursuivre les efforts sur la formation des encadrants sur ces thématiques,
- procéder à des nominations équilibrées dans des emplois de direction,
- favoriser la communication sans stéréotypes de sexe,
- déployer un événement annuel de sensibilisation lors de la Journée internationale des droits des femmes.



NOTRE DÉMARCHE

Le déploiement des politiques académiques en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la diversité s'incarne dans la mise en place d'un comité de pilotage académique, la prise en compte de l'égalité et de la diversité dans la gestion des ressources humaines et dans la politique éducative, une sensibilisation des acteurs des ressources humaines à l'égalité professionnelle et à la diversité, et un dialogue social continu.

CHIFFRES CLÉS

40 formateurs et formatrices académiques « égalité professionnelle et diversité »

30% des personnels d'encadrement formés à ce sujet



Essonne : des actions pour améliorer la qualité de vie au travail des AESH



Visite de Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, à la DSDEN 91



Séminaire des cadres

Afin d'améliorer les conditions de vie au travail des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Essonne a mis en place, dès la rentrée 2022, des actions ciblées :

- un accueil institutionnel départemental pour tous les nouveaux AESH recrutés,
- un plan de formation initiale intégrant davantage de présentiel,
- un plan de formation continue pour la rentrée 2023.

La formation initiale de 60 heures repose sur 9 heures en présentiel, dont 3 dédiées à l'accueil et 6 au sein du pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL), et 51 heures en formation à distance via M@gistère.



Trois axes de formation sont déployés :

- connaître l'environnement institutionnel et professionnel,
- connaître et accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers, connaître les troubles et les besoins associés,
- acquérir des compétences permettant un positionnement professionnel dans la classe.

La formation continue sera désormais dispensée en 20 modules, articulés autour de cinq domaines afin de servir les objectifs suivants :

- mieux répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves (gestes techniques, outils numériques...),
- apprendre les techniques de communication ou de langage (langue des signes, communication alternative...),
- approfondir les adaptations spécifiques à certaines disciplines, certains besoins ou certains troubles,
- renforcer sa posture professionnelle,
- savoir se positionner au sein de l'équipe du PIAL.





FAIRE PROGRESSER

les élèves

- 30** Priorité aux savoirs fondamentaux
- 31** 25 cités éducatives
- 32** Améliorer les contenus et les conditions d'apprentissage
- 36** Langues et ouverture internationale au service de l'ambition scolaire
- 38** Le numérique éducatif
- 39** Engagements, mémoire, citoyenneté

PRIORITÉ AUX SAVOIRS FONDAMENTAUX

Ce qui change à la rentrée 2023 :

- Un pilotage par le conseil académique des savoirs fondamentaux.
- La mise en œuvre de la feuille de route académique pour les savoirs fondamentaux.

ENJEUX & OBJECTIFS

Cette feuille de route ambitionne l'amélioration du niveau général et la réduction des inégalités de performances dans une académie aux résultats scolaires très corrélés aux indices de position sociale (IPS).

Afin de concentrer tous les efforts en termes de formation et d'accompagnement des orientations ministérielles au plus près des territoires, elle se structure en :

- trois axes – garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves ; sécuriser le parcours scolaire entre l'école et le collège, catalyser les savoirs fondamentaux ; renforcer l'estime de soi, la motivation et la persévérance des élèves – et neuf leviers d'actions ;
- quatre focales académiques, le déploiement des plans Maternelle et Mathématiques, Éducation prioritaire et la nouvelle 6^e. L'appropriation du tableau de bord académique des savoirs fondamentaux par les cadres territoriaux constitue un enjeu prioritaire de cette rentrée.

NOTRE DÉMARCHÉ

- Mobiliser, partager de l'information statistique et qualitative à toutes les échelles de l'académie pour garantir une stratégie académique directrice, inspirer et structurer nos actions, notamment en direction des territoires marqués en termes de besoins.
- Renforcer la cohérence des méthodes pédagogiques et le développement d'une culture professionnelle partagée à la faveur des résultats de la recherche, valoriser et diffuser les bonnes pratiques d'enseignement et de pilotage pédagogique.
- Consolider le déploiement des plans Mathématiques, Français et Maternelle dans le cadre d'une démarche systémique, en inter-cycles et en inter-degrés.
- Accompagner le déploiement des dispositifs de soutien et de renforcement des apprentissages fondamentaux.
- Structurer les instances territoriales de pilotage pédagogique pour suivre le déploiement de la stratégie académique et en évaluer les résultats.

Le pilotage du déploiement de la stratégie académique et l'évaluation des résultats évolueront pour que la feuille de route du CASF soit incarnée par l'ensemble des acteurs impliqués et au sein de chaque instance.

NOS INDICATEURS

Plusieurs indicateurs communs ont été mis en place pour mesurer l'amélioration de la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves et dans chaque territoire, apporter des réponses ciblées et faire évoluer les stratégies :

- Taux de réussite aux évaluations nationales au regard des caractéristiques sociales des écoles et établissements
- Taux de maintien, en particulier à l'issue du CE1
- Diplôme national du brevet (DNB) : taux de réussite et note moyenne à l'écrit
- Taux d'orientation en 2^{de} GT
- Orientation en 1^{re}
- Taux d'accès au baccalauréat

25 CITÉS ÉDUCATIVES

Ce qui change à la rentrée 2023 :

- Les conventions des cités éducatives à renouveler seront assises sur des indicateurs partagés avec les collectivités et les services de la préfecture.
- L'action collective de réduction des écarts socio-scolaires entre les élèves de l'éducation prioritaire (EP) et les autres va se poursuivre au plus près de chaque territoire (réduction d'écart entre EP et hors EP aux évaluations CP et CE1, amélioration de la réussite au diplôme national du brevet à chaque fois que les indicateurs de valeur ajoutée le nécessitent).
- Le Lab académique proposera aux chefs d'établissement de se rencontrer et de travailler ensemble à la prise en compte du projet éducatif au cœur de leur cité éducative, au service de l'émancipation des élèves dans leur environnement.

ENJEUX & OBJECTIFS

L'académie de Versailles compte 25 cités éducatives qui accompagnent le parcours des jeunes âgés de 3 à 25 ans, tout en confortant le sens et le rôle de l'école auprès d'eux.

Ces cités éducatives visent à coordonner l'ensemble des acteurs de terrain œuvrant dans les quartiers prioritaires autour de la réussite éducative, dans l'école et hors de l'école. L'enjeu est d'accompagner chaque parcours éducatif individuel, de la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.

NOTRE DÉMARCHE

Lors du premier séminaire « Éducation prioritaire et cités éducatives » du 16 novembre 2022, centré sur la réussite de tous les élèves, l'égalité des chances et le partage des indicateurs de réussite scolaire et d'outils de pilotage, les acteurs ont pu travailler en atelier sur :

- l'épanouissement des élèves relié aux fondamentaux et à leur culture,
- la relation école-famille,
- l'engagement des élèves,
- le développement des compétences socio-comportementales en lien avec les apprentissages et le travail personnel des élèves,
- le parcours avenir des élèves,
- l'égalité filles-garçons, le poids des stéréotypes dans les apprentissages,
- les cercles de justice restaurative.

Les cités éducatives ont pu ainsi resserrer leur action dans un principe d'attention commune et d'action collective pour permettre à tous les jeunes de développer leurs compétences vers la réussite, l'épanouissement personnel et l'insertion professionnelle.

NOS RÉSULTATS

Amélioration des résultats des évaluations et réduction des écarts de réussite, en particulier en REP+.

Près de **200 000** jeunes ont pu bénéficier des actions mises en place dans leurs établissements

Les acteurs continuent d'investir les six axes structurants de leur action en cohérence avec la feuille de route nationale, le projet académique et les services préfectoraux, pour renforcer l'égalité des chances, la continuité éducative, la réussite des élèves et l'ambition scolaire :

- Parcours de l'élève et persévérance scolaire
- Ouverture sur le monde
- Santé, bien-être et climat scolaire
- Parentalité
- Accompagnement et formation des acteurs
- L'environnement, source d'émancipation



Les élèves de l'ensemble des neuf cités éducatives des Yvelines, dans le cadre des JOP 2024, ont participé à la journée de lancement de l'Olympiade culturelle des cités éducatives à Chanteloup-les-Vignes, le 6 avril 2023. Cette journée a permis à chaque collège de faire une démonstration de breakdance et de rencontrer Camille Regnault, triple championne de France et vice-championne du monde, avec qui ils ont préparé un flashmob de clôture.

AMÉLIORER LES CONTENUS et les conditions d'apprentissage

Ce qui change à la rentrée 2023 :

- Le remplacement de courte durée (RCD), priorité pour assurer la continuité des enseignements devant les élèves, garantir la cohérence du temps d'apprentissage de l'élève et donc sa réussite scolaire et la défense du service public d'éducation.
- Ajout du plan Maternelle aux plans Mathématiques et Français existants.
- Deux actions recherche formation pour les enseignants de CP en lecture et en mathématiques.
- Préparation au déploiement, dans l'académie, des formations des formateurs et des enseignants à l'enseignement des compétences socio-comportementales dans les classes de cycle 2.
- Nouvelle classe à horaires aménagés musique (CHAM) en moyenne section de maternelle centrée sur l'apprentissage du violon à Argenteuil (95).
- Mise en place de la nouvelle 6^e.

Le remplacement de courte durée (RCD)

Le RCD sera mis en œuvre dans chaque collège et lycée.

Les chefs d'établissement, en concertation avec les équipes pédagogiques, élaborent un plan annuel.

Ils pourront s'appuyer sur les enseignants qui se seront engagés dans le pacte, ainsi que sur les enseignants rémunérés en HSE (heures supplémentaires effectives). Un référent académique RCD est nommé pour piloter le dispositif.

Des ressources pédagogiques seront mises à disposition des équipes.
Des AED pourront également être mobilisés.

Le plan académique pour l'école maternelle

ENJEUX & OBJECTIFS

Le plan académique pour l'école maternelle a été conçu avec l'ambition de renforcer les compétences prédictives de la réussite dans les apprentissages fondamentaux – dire-lire-écrire-compter – qui, dans notre académie, font défaut à un trop grand nombre d'élèves entrant en CP.

NOTRE DÉMARCHÉ

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a fourni des statistiques détaillées positionnant les circonscriptions de l'académie aux évaluations nationales de CP et CE1, à l'IPS donné, sur deux des compétences les plus échouées, à savoir **la compréhension de mots lus et la résolution de problèmes**.

Ce constat nous conduit à mettre l'accent sur le renforcement de pratiques pédagogiques ambitieuses et robustes d'enseignement **du vocabulaire, de la construction du nombre et de la préparation à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture**, pour agir efficacement sur les déterminismes sociaux et prévenir les difficultés inhérentes aux apprentissages fondamentaux.

Pour cela, des formations auprès des enseignants, des Atsem, des conseillers pédagogiques et des chefs d'établissement sont programmées, et des projets associant les familles permettant de mieux appréhender l'école seront déployés.

NOS INDICATEURS

L'acquisition des compétences prédictives de CP et CE1 sera une cible d'action et d'amélioration des résultats attendus en CP et CE1 :

➤ En CP :

- Comprendre des mots lus par l'enseignant
- Manipuler des phonèmes (discriminer des sons)
- Connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent
- Quantifier des collections

➤ En CE1

- Comprendre des phrases lues par l'enseignant
- Lire à voix haute un texte (la fluence)
- Additionner
- Écrire des nombres entiers

Le protocole académique « **Pour une entrée sécurisée au CP** », qui s'adresse à tous les enfants de grande section, devra faire l'objet d'une exploitation systématique par tous les enseignants de cycles 1 et 2 afin de prévenir les difficultés de certains élèves dans les apprentissages fondamentaux et assurer leur suivi à l'entrée au CP.

Deux actions recherche formation pour les enseignants de CP en lecture et en mathématiques

➤ En 2022-2023, 13 classes pilotes du Val-d'Oise ont participé à une action recherche formation dédiée à l'apprentissage de la lecture menée par Cassandra Potier Watkins, chercheuse en sciences cognitives et membre de l'équipe de Stanislas Dehaene au sein de l'Unité de neurosciences cognitives NeuroSpin. Elle prend appui sur **la méthode de lecture KALULU**, entièrement fondée sur **l'enseignement explicite et systématique des correspondances graphèmes-phonèmes**, dans un ordre optimisé pour tenir compte des statistiques et des difficultés de la langue française, et en faisant appel à des mots 100 % décodables. KALULU est composée de cinq livrets de lecture et intègre également un logiciel, des jeux de cartes et de société pour enrichir le vocabulaire, améliorer la fluidité de la lecture et mettre l'accent sur l'orthographe.

À cette rentrée, plus de 180 professeurs des écoles de l'académie contribueront à cette action recherche formation, dont les premiers résultats sont plus que probants. Ils bénéficieront de formations sur les sciences cognitives de l'enseignement de la lecture et l'exploitation des résultats aux évaluations nationales. Les échanges entre pairs et des visites de formateurs viendront renforcer leur formation.

Les évaluations repères nationales seront exploitées pour mesurer la progression des élèves, des tests de lecture seront également effectués en cours d'année dans quelques classes.

➤ Toujours à cette rentrée, plus de 200 classes de CP contribueront à **une action recherche formation visant à réduire les inégalités scolaires en mathématiques** menée par Franck Ramus, directeur de recherche au CNRS et chercheur en sciences cognitives.

En France, les inégalités de réussite entre les élèves sont très fortes. Les évaluations PISA montrent par exemple que la France accuse de très fortes inégalités scolaires d'origine sociale. Agir dès le CP pourrait permettre une prise en charge précoce des élèves afin d'améliorer le niveau général en mathématiques tout en réduisant les disparités de réussite entre eux.

Les enseignants bénéficieront de deux formations différentes et d'un accompagnement spécifique tout au long de l'année scolaire. Les résultats aux évaluations nationales de début CE1 permettront de mesurer leurs impacts.



La préparation au déploiement, dans l'académie, d'un plan de formation sur les compétences socio-comportementales dans les classes de cycle 2

Dès 2020, l'académie de Versailles a participé et contribué au déploiement d'une action **recherche formation inédite**, Motiv'Action, regroupant 400 professeurs des écoles volontaires de CP et co-construite par des chercheurs en sciences cognitives et en interactions sociales et psychologie sociale des **universités Paris Dauphine, Paris Sorbonne et Paris Lumières, de Sciences Po et d'HEC**, des inspectrices de l'Éducation nationale et des conseillers pédagogiques.

MOTIVATION DU PROJET

De nombreuses études ont montré que des programmes visant à développer les compétences socio-comportementales peuvent avoir **un impact positif sur les attitudes et perceptions des élèves ainsi que sur les apprentissages, le climat de la classe et la gestion de la diversité.**

LEVIER D'ACTION

Dans la suite de ces recherches, et à la lumière de la littérature scientifique internationale, l'académie a décidé d'agir au niveau de la classe de CP pour développer ces mêmes compétences en formant les enseignants dans le cadre de trois modules :

- Enseigner le fonctionnement du cerveau pour développer l'idée que l'intelligence est malléable
- Développer un accompagnement pour les progrès de chaque élève et de toute la classe
- Passer à une pédagogie coopérative pour gérer la diversité dans la classe

En attendant les résultats des impacts de Motiv'Action sur les attitudes et perceptions des élèves ainsi que sur les apprentissages, le climat de la classe et la gestion de la diversité, qui devraient être livrés par les chercheurs au plus tard en décembre 2023, l'académie se prépare au déploiement d'une formation académique à l'enseignement des compétences socio-comportementales des formateurs puis des enseignants des classes de cycle 2.



La nouvelle 6^e

Les nouveautés 2023

- Chaque élève bénéficiera d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en mathématiques ou en français, autour des compétences clés.
- Le dispositif « Devoirs faits » sera rendu obligatoire afin de donner davantage d'autonomie aux élèves et ainsi réduire les inégalités devant les apprentissages.
- Dès septembre 2023, selon les possibilités des territoires, des professeurs des écoles interviendront en classe de 6^e pour favoriser la transition entre l'école et le collège et soutenir l'apprentissage des savoirs fondamentaux.
- Un travail inter-catégoriel approfondi est engagé autour de l'accompagnement des savoirs fondamentaux et de la mise en place de la nouvelle 6^e, à l'échelle des départements (cellule d'écoute et de conseil) et des bassins d'éducation (commission pour élaborer une feuille de route des savoirs fondamentaux et mutualiser les pratiques).



ENJEUX & OBJECTIFS

Des priorités pédagogiques et des axes d'action en classe de 6^e pour renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux, approfondir les connaissances et développer l'autonomie dans le travail

- Accompagner les équipes pour expliciter la notion de compétence cible, de compétence prédictive, de lecture et d'interprétation des données et des tests afin de choisir les compétences à travailler par session, dans l'articulation entre 1^{er} et 2^d degré.
- Intervenir en particulier sur les compétences clés de fluence et de numération, de résolution de problèmes et de compréhension.
- La capacité à retravailler ses écrits (mobilisation des acquis orthographiques, lien entre rédaction de textes et étude de la langue), l'apprentissage quotidien et progressif du lexique, la capacité à s'approprier des textes de nature différente constituent aussi des objectifs prioritaires pour renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux, ainsi que la maîtrise des nombres entiers, des fractions et des décimaux, l'analyse et la construction de figures planes, la représentation et la construction de solides.
- Viser la complémentarité et la cohérence des organisations pédagogiques (classe, accompagnement personnalisé, devoirs faits, heure de soutien ou d'approfondissement, enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ; travailler en équipe pour définir des objectifs, des groupes, des critères d'évaluation de la progression à travers ces différentes modalités pédagogiques, et remobiliser avec constance et en synergie les acquis d'une séance et d'une modalité pédagogique à l'autre.
- Déterminer le lien entre la nature et la manière de donner des devoirs entre 1^{er} et 2^d degré ; intervenir sur l'accompagnement aux devoirs dans la question du travail personnel dans et hors la classe, de la confiance en soi, de l'engagement dans le travail et de la motivation afin de créer les conditions de la persévérance scolaire.
- Enseigner plus explicitement (objectifs d'apprentissage, tâches demandées, procédures, stratégies et postures à mettre en œuvre, recours à l'exemple...).
- Éclairer la notion d'approfondissement et ses mises en œuvre pédagogiques pertinentes.
- Promouvoir le mode projet pour embarquer tous les élèves tout en répondant à leurs besoins, éviter les biais éventuels de stigmatisation, entrer dans des tâches complexes et motivantes pour tous, cultiver l'autonomie et la responsabilité, individualiser et organiser la coopération entre élèves.
- Évaluer pour former, sans décourager, différencier, faire des retours systématiques et précis sur les productions des élèves.

LANGUES ET OUVERTURE INTERNATIONALE

au service de l'ambition scolaire

Ce qui change à la rentrée 2023 :

Sur la base de l'enseignement de l'anglais dès le 1^{er} degré, le parcours linguistique de l'élève se voit enrichi d'un enseignement en langue vivante (dit EMILE), diversifié à l'entrée dans le 2^d degré (6^e bilangue et 5^e) et renforcé par l'enseignement de disciplines non linguistiques au collège et au lycée. Ambition scolaire et performance sont associées dans une logique de valorisation des acquis des élèves.

ENJEUX & OBJECTIFS

Enseignements obligatoires, les langues vivantes sont au cœur d'une palette de dispositifs permettant de dessiner une diversité de parcours, au service de l'ambition scolaire. Notre objectif : faire progresser tous les élèves et assurer l'acquisition des compétences tout au long de leur parcours.

NOTRE DÉMARCHE

À la rentrée 2023, l'académie de Versailles poursuit une politique ambitieuse autour de l'enseignement des langues vivantes et en langue vivante.

Dans le 1^{er} degré, les écoles investies dans l'enseignement de type EMILE affirment leur engagement dans cet enseignement porteur pour tous les élèves et synonyme d'ouverture culturelle et intellectuelle.

Dans le 2^d degré, l'enseignement des disciplines non linguistiques s'inscrit dans la continuité de la dynamique ainsi engagée, constituant des pôles linguistiques renforcés. Les disciplines non linguistiques (DNL) permettent aux élèves d'envisager des poursuites d'études selon des modalités variées, en plus de l'enseignement obligatoire de langues vivantes : section internationale, section binationale, section européenne et de langue orientale (SELO), DNL hors SELO. L'année 2024 sera la première session du baccalauréat français international.

CHIFFRES CLÉS

8 468

élèves bénéficiant d'un enseignement bilangue en 6^e

102

sections internationales en 16 langues proposées du CP à la terminale

373

sections européennes et langues orientales de lycées, dont 121 dans la voie professionnelle



Erasmus+ pour les personnels

Afin d'accompagner ses personnels dans ces dispositifs tournés vers l'enseignement en langue, l'académie de Versailles propose des mobilités Erasmus+ qui concourent à la formation des enseignants et des personnels d'encadrement.

Toutes les écoles et établissements scolaires sont invités à développer des partenariats internationaux favorisant les échanges linguistiques et les projets de coopération. Seront ainsi valorisés les projets eTwinning, les mobilités Erasmus+ et OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse) ainsi que l'obtention du label Euroscol.

Le parcours linguistique de l'élève, dont les compétences sont affermies notamment en anglais dans la perspective de la passation du test Ev@lang collège (en fin de 3^e), est l'axe structurant de projets innovants et porteurs tant pour les élèves que pour les équipes.

Les prochains Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 donnent l'occasion de mettre en œuvre des projets riches autour de l'enseignement des langues et en langue, initiative engagée lors de la dernière Semaine des langues vivantes. À Versailles, un programme thématique commun au 1^{er} et au 2^d degré est proposé aux enseignants lors de cet événement.



ILLUSTRATIONS ACADÉMIQUES ET DÉPARTEMENTALES

➤ « L'heure du conte » avec le Pôle linguistique d'Argenteuil

Construit autour des contes de la sphère culturelle de la langue vivante étudiée ou de l'aire culturelle des familles, ce projet de territoire vise à promouvoir la diversité culturelle, la créativité et la collaboration, et à consolider le parcours linguistique des élèves. Les rencontres inter-établissements permettent de dynamiser les échanges entre les enseignants des 26 écoles, 8 collèges et 4 lycées d'Argenteuil autour de l'oralité en langues vivantes.

➤ Dans les Hauts-de-Seine, 30 écoles et 10 collèges sont engagés dans un dispositif EMILE

Un dispositif EMILE, c'est :

- la construction d'une continuité sur l'ensemble du parcours de l'élève, avec une implication d'un nombre significatif d'élèves par cycle ou par niveau ;
- la recherche d'une cohérence pédagogique ;
- un nombre d'heures significatif d'EMILE (une à quatre séances hebdomadaires), dans plusieurs domaines disciplinaires, en plus de l'heure et demie hebdomadaire de langue vivante au programme ;
- un renforcement de la connaissance et de l'estime de soi des élèves grâce à une meilleure visibilité des progrès effectués pour permettre aux professeurs d'adapter leur enseignement au plus près des besoins des élèves ;
- inscrire l'enseignement dans le cadre d'une pédagogie de projet (Semaine des langues vivantes, Journée européenne des langues, eTwinning, chorale d'école, spectacle, exposition, jumelage...) en partenariat avec d'autres écoles, en inter-degré avec le collège de secteur ;
- partager le projet avec la communauté éducative : les parents, le personnel de l'école, le périscolaire, la municipalité...

C'est aussi un accompagnement et une formation des équipes : des formations dédiées, une mobilité Erasmus+, un appui linguistique et culturel apporté par un assistant de langue, des ressources, des rendez-vous réguliers en visio d'échanges de pratiques pédagogiques entre écoles.

LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Ce qui change à la rentrée 2023 :

- La poursuite du développement des compétences numériques des élèves et des professeurs.
- Le renforcement de la sécurité et de la protection des personnes et des données.
- La construction d'une citoyenneté numérique éclairée.

ENJEUX & OBJECTIFS

Le numérique éducatif englobe un large écosystème qui regroupe l'utilisation des outils numériques, les logiciels éducatifs, les plateformes d'apprentissage en ligne, les ressources numériques, les applications mobiles, les objets connectés et les jeux éducatifs.

Il offre des avantages potentiels pour les élèves, les enseignants et les établissements : un accès à l'information, un apprentissage interactif et personnalisé, la collaboration renforcée et le partage de contenu, la flexibilité des temps et des lieux d'enseignement grâce à l'enseignement hybride.

Ces possibilités enrichissent les modalités d'enseignement en proposant un enseignement plus inclusif répondant aux besoins de tous les élèves.

L'académie de Versailles concentre son engagement autour de trois enjeux majeurs :

1^{er} enjeu : le développement des compétences numériques des élèves et des professeurs avec la certification PIX ;

2^e enjeu : le renforcement de la sécurité et de la protection des personnes en lien avec la lutte contre le cyberharcèlement ;

3^e enjeu : la construction d'une citoyenneté numérique éclairée répondant aux enjeux de mixité, de respect des personnes et d'ouverture vers des projets innovants relatifs aux nouveaux métiers émergeant dans la tech.

NOTRE DÉMARCHÉ

1. Pour les élèves, la généralisation du parcours PIX débute à partir de la 5^e. En lien avec les chefs d'établissement, la délégation académique au numérique éducatif (DANE) de Versailles poursuit les formations dédiées aux compétences numériques des élèves.

Le passage de la certification PIX s'adresse à tous les élèves de 3^e au collège et de terminale au lycée général, technologique et professionnel, de CAP, ainsi qu'aux étudiants en 2^e année de BTS et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

2. La sensibilisation au cyberharcèlement et aux usages raisonnés d'Internet reste une priorité qui sera accompagnée par des formations en direction des professeurs et des webinaires en direction des familles, co-construits au sein d'un groupe de travail académique.

3. L'éducation aux médias et à l'informatique (EMI) est au cœur de l'enseignement dans chaque domaine disciplinaire. Toutes les disciplines sont concernées par les trois principaux axes de mise en œuvre de l'EMI :

- développer la citoyenneté numérique et l'esprit critique ;
- créer et accompagner des médias scolaires ;
- produire des ressources et valoriser les pratiques et les formations.

NOS RÉSULTATS

Durant l'année 2022-2023, près de **166 000 élèves ont été certifiés PIX (tous niveaux) avec un taux de réussite de 97,7 %.**

En 2022-2023, **l'académie a formé plus de 2 900 professeurs** dans le cadre de 30 dispositifs de formation différents.

Actuellement, 80 classes médias sont engagées dans un dispositif unique à l'échelle nationale permettant d'inscrire les participants dans la durée (trois ans minimum). Plusieurs indicateurs significatifs ont déjà été observés :

- augmentation de la motivation des élèves à travers des projets signifiants, développement de compétences langagières,
- élévation de la culture informationnelle et médiatique,
- amélioration du climat de classe et de l'estime de soi avec des élèves plus autonomes,
- et renforcement de la culture technique et numérique.

Le challenge « Hack pour ton collège ! », initié par le groupe de travail académique inter-catégoriel et en partenariat avec la Direction des systèmes d'information de l'académie (DSI), sera reconduit l'an prochain pour tous les collégiens.

En 2022-2023, il a concerné plus de 65 établissements.

ENGAGEMENTS, MÉMOIRE, CITOYENNETÉ

Ce qui change à la rentrée 2023 :

L'année 2023-2024 sera marquée par les Jeux olympiques mais également par plusieurs commémorations qui feront l'objet d'un projet en articulation avec une master class :

- la panthéonisation de Missak et Mélinée Manouchian ;
- les 80 ans du débarquement allié en Normandie et la libération de Paris ;
- l'hommage au général Leclerc et à la 2^e division blindée (DB). Les élèves seront invités à suivre la voie de la 2^e DB, qui traverse l'académie ;
- les 80 ans de la déportation d'Hélène Berr, en partenariat avec le Mémorial de la Shoah.

ENJEUX & OBJECTIFS

Le pôle « Engagements, valeurs, citoyenneté » coordonne et valorise les actions éducatives. Notamment :

- il mène des projets et concours mémoriels et civiques en lien avec différents partenaires institutionnels ;
- il participe aux journées nationales de commémoration et aux semaines d'action, comme la Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme ;
- en 2022-2023, il a organisé deux master class : « Tirailleurs, une histoire collective » au MNHI en janvier 2023, avec la participation de l'ONACVG ; « L'autre Jean Moulin » avec la Fondation Charles de Gaulle, à la Sorbonne (voir encadré). Ces master class permettent la rencontre d'élèves de différents niveaux et départements avec des experts, pour apporter un éclairage sur une question à enjeu mémoriel ou civique.

Le pôle propose aussi une formation repensée à destination des personnels sous la forme d'un parcours interdisciplinaire et intercatégoriel : « aborder en classe les questions à enjeux mémoriels et civiques ». Ce parcours est co-piloté par les référents académiques mémoire et citoyenneté de Créteil, Paris, Toulouse ou Versailles et sera ponctué par des webinaires interacadémiques.

Il inscrit son action dans une dimension partenariale forte : les actions et formations sont construites avec différents partenaires institutionnels dont certains sont liés à l'académie de Versailles par une convention régulièrement renouvelée, comme l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONACVG), le Musée national de l'histoire de l'immigration (MNHI) ou le Mémorial de la Shoah.

L'académie de Versailles à l'honneur

Le prix académique « les Petits artistes de la mémoire » a été décerné en juin 2023 à la classe de CM2 de l'école élémentaire Albert Camus d'Épinay-sur-Orge, accompagnée de leur professeure Sarah Leleu Maati.







S'ÉPANOUIR à l'école

- 42 Une école inclusive, une école pour tous
- 44 Lutter contre le harcèlement : une priorité pour tous les élèves
- 46 Pour une École promotrice de santé (EPSa)
- 48 S'engager pour mieux vivre ensemble : valeurs de la République et SNU
- 50 Plan « Il, elle, on » de l'académie
- 52 Environnement et développement durable
- 54 L'éducation artistique et culturelle, espace d'expression et d'innovation



UNE ÉCOLE INCLUSIVE, une école pour tous

Ce qui change à la rentrée 2023 :

Mise en œuvre des premières mesures de la sixième Conférence nationale du handicap (CNH) relatives à l'enseignement primaire et secondaire :

- l'identifiant national élève (INE) pour tous les élèves ;
- le déploiement des pôles d'appui à la scolarisation ;
- l'accélération de la mise à disposition du matériel pédagogique adapté pour les élèves ;
- l'appui de professeurs à la scolarisation des élèves à besoins particuliers (pacte enseignant).

ENJEUX & OBJECTIFS

Pour accompagner l'augmentation régulière du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire (28 000 à la rentrée 2022 dans l'académie de Versailles), la quantité de solutions déployées et leur diversification font l'objet d'efforts constants de l'académie :

- à la rentrée scolaire 2023, nous compterons 666 dispositifs Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire), dont 315 dispositifs Ulis-école (5 ouvertures), 288 dispositifs Ulis-collège (9 ouvertures) et 63 dispositifs Ulis-lycée (1 ouverture) ;
- le nombre d'ETP d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sera augmenté ;
- dans le cadre de la stratégie nationale autisme et troubles du neuro-développement (TND), trois unités d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA), cinq dispositifs d'autorégulation (DAR) et deux professeurs ressources viendront en renfort des départements à la rentrée 2023 ;
- le repérage précoce des élèves avec troubles du neurodéveloppement se renforce avec l'ouverture en 2023-2024 de deux plateformes de coordination et d'orientation (PCO) destinées aux jeunes de 7 à 12 ans ;
- le renforcement du dialogue entre l'ensemble des institutions des ministères pour faciliter le déploiement de « l'école pour tous » ;
- l'évaluation, de façon partagée, des besoins des élèves en situation de handicap pour qu'ils soient accompagnés et bénéficient d'une scolarité adaptée ;
- l'accentuation de la formation continue des équipes pédagogiques et des personnels pour une montée en compétence de tous.

NOTRE DÉMARCHÉ

Une coopération renforcée avec le médico-social

La coopération étroite entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social est essentielle pour que l'école de la République soit accessible et s'adapte aux besoins de tous les enfants. À ce titre, de nouvelles équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS), réparties sur l'ensemble du territoire, seront créées pour accompagner les équipes pédagogiques dans la scolarisation des élèves en milieu ordinaire.

Une nouvelle convention entre les trois rectorats de la région Île-de-France et l'ARS a été signée pour s'inscrire dans le nouveau projet régional de santé 2023-2028 (PRS3).

CHIFFRES CLÉS

- **Plus de 34 000 élèves en situation de handicap dans l'académie**, parmi lesquels :
 - plus de 28 000 scolarisés en milieu ordinaire
 - près de 6 000 scolarisés en milieu spécialisé
- **60 % des élèves en situation de handicap bénéficient d'une notification d'accompagnement humain** : 73 % des élèves du 1^{er} degré et 42 % des élèves du 2^d degré
- **Une augmentation plus importante dans le 2^d degré (+ 7 %) que dans le 1^{er} degré (+ 2 %)**
- **7 000 ETP AESH** (10 000 personnels), soit + 24 % depuis 2017
- 8 EREA / 99 SEGPA / 18 UEMA / 13 UEEA / 687 Ulis / 209 PIAL



Handipro, un dispositif académique pour accompagner les jeunes en situation de handicap vers l'insertion professionnelle

Depuis septembre 2014, l'académie de Versailles met en œuvre un dispositif d'accompagnement vers l'insertion professionnelle pour les élèves en situation de handicap. En 2015, elle est signataire de la première convention régionale de partenariat Atouts pour tous, dont l'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle réussie des jeunes franciliens de moins de 30 ans en situation de handicap.

Déployé dans tous les départements de l'académie en 2018, le dispositif Handipro permet d'identifier et d'accompagner des jeunes en situation de handicap qui arrivent en fin de parcours de formation dans les établissements médico-sociaux, les lycées, les CFA et les universités (ainsi que les collèges dans le cas d'un projet de formation en apprentissage).

Dans le cadre de la convention régionale Atouts pour tous, un dispositif de conseillers en insertion professionnelle financé par l'ARS Île-de-France est déployé dans les huit départements franciliens pour renforcer le dispositif académique Handipro.

Ateliers créatifs avec l'association « Rêves de Gosse »

Académie de Versailles @acversailles - 15 fév. #EcoleInclusive
Clémence Botine, Miss France 2020 et marraine de l'association @RêvesdeGosse, a participé au collège Mazarin d'Achères-Mont. à des ateliers créatifs avec des élèves de 5e, d'ULIS et d'IME. Un beau moment favorisant l'acceptation des différences et le vivre ensemble !



Ministère Éducation nationale et Jeunesse et 8 autres personnes

Forum « Une passerelle vers l'emploi »

Académie de Versailles @acversailles - 13 av. #EcoleInclusive
Le lycée A. Escoffier d'Éragny-sur-Oise (95) a accueilli la 1ère édition du Forum « Une passerelle vers l'emploi ». @AcadémieVersailles, @DASEN, a échangé avec les élèves et soutenu la dynamique d'inclusion et d'insertion professionnelle.



Ministère Éducation nationale et Jeunesse et 8 autres personnes

Ateliers foot autour des enjeux de mixité

Académie de Versailles @acversailles - 10 fév. #CNAI
10 ans de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et le citoyenneté des personnes handicapées : des ateliers ont été dédiés aux élèves des écoles de l'IME La Boussole Bleue et de La Cerisaie à Villiers-le-Bel autour des enjeux de mixité ! #Inclusion



Ministère Éducation nationale et Jeunesse et 8 autres personnes

Randonnée partagée et parcours sportifs adaptés

Académie de Versailles @acversailles - 5 av. #CNAI2022
En partenariat avec l'hôpital pédiatrique spécialisé dans le polyhandicap de la Roche-Guyon (95), l'école Le Grand Saule déroule sa SOP : Inclusion et valeurs olympiques sublimes, grâce à une randonnée partagée et des parcours sportifs adaptés, pour tous, à l'école.



Ministère Éducation nationale et Jeunesse et 8 autres personnes

LUTTER CONTRE LE HARCELEMENT :

une priorité pour tous les élèves

Ce qui change à la rentrée 2023 :

- La généralisation du programme de prévention pHARe contre le harcèlement au profit de tous les élèves, dans toutes les écoles, tous les collèges et tous les lycées.
- Le renforcement du suivi des situations de harcèlement par :
 - un référent lutte contre le harcèlement dans chaque collège/lycée,
 - la rédaction d'un « fait établissement » de niveau 2 voire plus,
 - le signalement au procureur de la République des situations connues,
 - le changement d'école des élèves harceleurs facilité en lien avec les mairies.
- Des temps forts départementaux et académiques pour renforcer le lien avec les familles.
- La possibilité de suspendre l'accès d'un élève à l'école primaire pour une durée de 5 jours maximum.
- La possibilité de sanctionner un élève qui a harcelé un élève d'un autre collège ou d'un autre lycée, notamment en cas de cyberharcèlement.

ENJEUX & OBJECTIFS

Prolonger le programme pHARe jusqu'au lycée pour mieux lutter contre le harcèlement

Depuis quatre ans, l'académie de Versailles est très fortement mobilisée dans la lutte contre le harcèlement. L'actualité récente et la circulaire de rentrée ministérielle nécessitent une accentuation des moyens mis en œuvre.

Les plateformes téléphoniques nationales (3020 et 3018) et la plateforme académique STOP VIOLENCES ont permis de recenser et de prendre en charge un peu plus de 630 situations durant cette année scolaire.

Dans notre académie, chaque département a constitué un pôle d'action au sein duquel une équipe pluri-catégorielle composée d'experts accompagne écoles et établissements. Sur le terrain, les équipes ressources appliquent le protocole d'accompagnement et envisagent les mesures disciplinaires adéquates au plus près des élèves et de leurs familles. Une main courante de ce suivi sera systématiquement mise en place.





NOTRE DÉMARCHE

À partir de la rentrée prochaine, toutes les écoles et tous les établissements vont bénéficier des actions de formation du programme PHARe. Partout seront déployées des équipes ressources qui recevront les élèves, investigueront chaque situation et pourront mettre en place la méthode de préoccupation partagée, si cela est opportun. Les écoles et établissements travailleront en proximité très étroite avec les parents des élèves harcelés mais aussi avec ceux des élèves harceleurs.

En collège et en lycée, un référent harcèlement renforcera cette mobilisation collective. Ce référent pourra notamment contribuer à la réalisation de tous les temps forts du programme de prévention PHARe : journée dédiée à la lutte contre le harcèlement, participation au prix national « Non au harcèlement », protocole de prise en charge.

Le volet prévention se doublera d'un suivi systématique et rigoureux de chaque situation en établissement et en département. Un « fait établissement » sera rédigé par les chefs d'établissement, qui pourra ensuite donner lieu à un signalement au procureur de la République. Le chef d'établissement appliquera l'ensemble des sanctions prévues au règlement intérieur. En lien avec les municipalités, il sera désormais possible de changer un élève harceleur d'école.

Le lien avec les familles se trouvera renforcé par la mise en place au niveau académique de temps d'échanges réguliers avec les référents de lutte contre le harcèlement. Le premier d'entre eux sera consacré au lien entre les outils cyber, les réseaux sociaux et les phénomènes de harcèlement. Ces temps forts prendront la forme de webinaires ou de forums.



Nounah, une mascotte pour dire non au harcèlement

La lutte contre le harcèlement nécessite un travail éducatif : permettre à chaque enfant de savoir se comporter en groupe en prenant en compte autrui, ses réactions, ses besoins et un bien-être collectif. En partant de ce diagnostic, l'équipe du Centre académique d'aide aux écoles et établissements (CAAEE) a donné naissance à Nounah.

Nounah est un dodo, aux couleurs pastel, qui constitue un support pour travailler sur les compétences psychosociales. Au fur et à mesure de ses rencontres, Nounah croise des camarades très différents. Des histoires retracent ces rencontres et les élèves de cycle 1 et 2 peuvent les comparer à leur propre vécu. Nounah découvre la différence, il se confronte au regard des autres et apprend à s'affirmer.

Cette mascotte favorise l'expérimentation de la méthode SEPT : Situation / Expérimentation / Prise de conscience / Trace.

POUR UNE ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ (EPSa)

Ce qui change à la rentrée 2023 :

À la rentrée, les élèves de 5^e bénéficieront d'une campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV), destinée à réduire les infections hautement transmissibles et à améliorer la couverture vaccinale. Cette initiative vise à protéger la santé des élèves et à favoriser un environnement scolaire sain.

ENJEUX & OBJECTIFS

L'École promotrice de santé (EPSa) s'engage pleinement pour le bien-être, la santé et la réussite des élèves. En mettant en place des actions concrètes et en favorisant un environnement propice à leur épanouissement, elle vise à garantir des conditions optimales pour leur apprentissage et leur développement. En développant les compétences psychosociales, en renforçant l'éducation à la sexualité et en promouvant une alimentation saine et une activité physique régulière, l'EPSa s'attache à offrir aux élèves les outils nécessaires pour prendre soin de leur santé et se construire un avenir épanouissant.

La rentrée académique marquera le lancement de la labellisation ÉduSanté. Elle permettra de coordonner les actions de promotion de la santé avec celles de la labellisation E3D (École ou établissement en démarche de développement durable), renforçant ainsi l'approche globale et intégrée de la santé au sein des établissements scolaires.

LA DÉMARCHE EPSa

Parce qu'il a été prouvé que le bien-être des élèves est étroitement lié à leur réussite scolaire, la démarche EPSa vise à placer la santé au cœur de l'éducation.

Lancée dès janvier 2020, l'EPSa s'inscrit dans la continuité du parcours éducatif de santé et coordonne l'ensemble des actions de promotion de la santé autour de trois axes essentiels :

- **Éduquer** en mettant l'accent sur le développement des compétences psychosociales en lien avec les programmes d'enseignement et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les élèves sont encouragés à développer des compétences telles que la communication, la gestion des émotions, la résolution de problèmes, favorisant ainsi leur épanouissement personnel et social.
- **Prévenir** en promouvant des comportements bénéfiques à la santé dès le plus jeune âge. Les élèves sont sensibilisés à des sujets tels que l'éducation à la sexualité, la santé mentale, la nutrition, l'environnement scolaire et la lutte contre le harcèlement. L'objectif est de les aider à adopter des comportements responsables et éclairés pour préserver leur santé physique et mentale.
- **Protéger** en s'engageant à améliorer les conditions environnementales de la scolarité, ce qui comprend la mise en place de mesures visant à assurer la sécurité, l'hygiène et le bien-être des élèves au sein de l'établissement scolaire. Un environnement propice favorise leur concentration, leur apprentissage et leur épanouissement général.



UNE APPROCHE POSITIVE ET GLOBALE DE LA SANTÉ

Dans le cadre de la démarche EPSa, les priorités académiques s'articulent autour de trois thématiques clés, visant à répondre aux besoins des élèves et à les accompagner tout au long de leur parcours scolaire :

➤ **L'éducation à la sexualité** : face à la demande croissante de formations sur cette thématique, la priorité est d'augmenter le nombre de formateurs et de renforcer les compétences des enseignants. Des efforts sont également déployés pour actualiser le projet régional de santé 2023-2028 (PRS3) en collaboration avec les infirmières conseillères techniques et l'Agence régionale de santé Île-de-France. De plus, un webinaire destiné aux cadres sera proposé à l'automne pour approfondir cette thématique essentielle.

➤ **Le développement des compétences psychosociales (CPS)** : les compétences psychosociales sont identifiées comme fondamentales dans la démarche EPSa. Ainsi, un groupe de travail académique a été constitué pour créer un parcours de formation modulable au sein de l'École académique de la formation continue (EAFC). Cette formation permettra aux acteurs éducatifs de renforcer leurs compétences dans le domaine des CPS afin de mieux accompagner les élèves dans leur développement personnel et social.

➤ **L'éducation à l'alimentation et à l'activité physique** : consciente de l'importance d'une alimentation saine et de l'activité physique pour la santé des élèves, l'académie de Versailles mettra en place un groupe de travail académique dès la rentrée scolaire. L'objectif est de former les acteurs éducatifs à comprendre les enjeux de la santé liés à l'alimentation et à l'activité physique, en intégrant notamment l'approche One Health. Ces formations leur permettront de concevoir des projets adaptés aux besoins des élèves et des territoires, favorisant ainsi une alimentation durable et la promotion d'un mode de vie actif.



Le conseil départemental de l'Essonne a développé le guide « Questions d'ados », un outil pédagogique humoristique destiné aux élèves de 4^e. Ce guide aborde différents sujets de prévention d'une façon ludique, soutenant ainsi les séances de prévention menées par les professionnels de santé. Il vise à informer les élèves de manière accessible et à favoriser une meilleure compréhension des enjeux liés à leur santé.

CHIFFRES CLÉS

Pour garantir une mise en œuvre efficace de la démarche EPSa, l'engagement des acteurs éducatifs est essentiel. Au sein de l'académie de Versailles :

16 formateurs académiques sont dédiés à l'éducation à la sexualité

15 formations à initiative locale sur l'éducation à la sexualité sont prévues pour l'année scolaire 2023-2024

17 formateurs académiques sont dédiés au développement des compétences psychosociales

138 infirmières ont été formées en Essonne, dont 55 dans le 1^{er} degré, pour soutenir les actions de promotion de la santé dans les établissements scolaires

S'ENGAGER POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE :

valeurs de la République et SNU

Ce qui change à la rentrée 2023 :

- L'académie poursuit son engagement dans la lutte contre les inégalités et les discriminations à travers un plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026 : outre la formation et la sensibilisation de tous les personnels aux enjeux du racisme, de l'antisémitisme, de l'antitsiganisme et des discriminations, le plan prévoit l'organisation d'une visite historique ou mémorielle pour chaque élève au cours de sa scolarité.
- Poursuite du déploiement du Service national universel : des séjours SNU seront organisés avant juin sur les vacances ou sur la période scolaire pour les « classes engagées ».

ENJEUX & OBJECTIFS

Le Service national universel (SNU), un dispositif d'engagement qui séduit les jeunes de l'académie

Le Service national universel (SNU) est un projet structurant qui vise à impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la nation, à promouvoir la notion d'engagement et à favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes. Découvrir de nouveaux horizons, que ce soit en termes de territoires, de personnes, d'activités ou d'engagement, apprendre sur soi et sur les autres, être acteur de sa citoyenneté... : le SNU fut une aventure hors du commun pour 3 400 jeunes de notre académie.

Le SNU accélère aujourd'hui son déploiement : **en 2023, 4 300 jeunes de l'académie ont candidaté pour y participer.**

Le SNU se déroule en deux temps : un séjour de cohésion de 12 jours dans une autre région, puis une mission d'intérêt général.

Au programme traditionnel (activités physiques, ateliers et discussions, visites de sites, rencontres avec des professionnels, vie collective, développement de nouvelles compétences) s'ajoute cette année une sensibilisation aux valeurs de l'olympisme.

Avec ses neuf centres répartis sur les quatre départements et près de 3 000 jeunes venant de sept régions, Versailles est plus que jamais une académie engagée.

En 2^{de} générale et technologique et en 1^{re} année de CAP, le séjour de cohésion du SNU sera organisé dans le cadre des classes engagées autour d'un projet

décidé localement et mené toute l'année par un enseignant volontaire et rémunéré par le pacte.



Premier SNU inclusif EREA Jean Monnet de Garches

Permettre à de jeunes volontaires de réfléchir et construire une société plus juste, égalitaire et universelle au cours d'un séjour de cohésion, tel était l'objectif du premier SNU inclusif organisé par l'EREA Jean Monnet de Garches. Douze jours durant lesquels participants et organisateurs ont pu vivre, au-delà de leurs espérances, une aventure humaine hors normes, faite de partage, de cohésion et de solidarité.

Faire vivre les valeurs de la République, conforter le principe de laïcité

L'équipe académique Valeurs de la République vient en appui des personnels et des établissements pour, d'une part, accompagner la mise en œuvre d'actions permettant d'incarner les valeurs de la République et de lutter contre le racisme et l'antisémitisme, et, d'autre part, apporter son soutien en cas d'atteintes au principe de laïcité et de mise en cause des valeurs républicaines.

Dans une logique de prévention ou pour traiter des situations avérées, l'équipe met son expertise au service des directeurs d'école, chefs d'établissement et personnels de l'Éducation nationale afin que le cadre protecteur et émancipateur du principe de laïcité soit connu et reconnu de tous les élèves.

Le déploiement du plan de formation Valeurs de la République et laïcité (VRL) à destination de l'ensemble des personnels de l'académie va se poursuivre tout au long de l'année scolaire 2023-2024. Il sera renforcé par la mise en place de modules de formation spécifiques consacrés à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination liées à l'origine.

Conçu en parcours modulables, ce plan de formation répond à une double logique de renforcement d'une culture commune et de prise en compte des situations dans les territoires de proximité. Appuyés sur un parcours M@gistère, les modules mis en place permettent de compléter la maîtrise des éléments de cadrage juridique par l'étude de cas pratiques et de répondre à des demandes plus ciblées en fonction des publics formés. La formation des entrants dans le métier mobilisera particulièrement l'équipe des formateurs Valeurs de la République. L'objectif du plan de formation VRL est de réaffirmer avec force les principes et valeurs qui fondent notre société en veillant à lutter contre toutes les formes de pression qui pourraient s'exercer sur les élèves ou les personnels.



EN ESSONNE : DES FORMATIONS POUR LES PERSONNELS D'ENCADREMENT...

- Les personnels de direction stagiaires ont été sensibilisés à la prévention de la radicalisation et à la lutte contre le séparatisme dans le cadre d'ateliers-formation co-animés par les cadres de l'Éducation nationale et de la préfecture de l'Essonne.
- Plus de 100 personnels de direction des bassins d'Évry et de Savigny ont par ailleurs été formés aux enjeux du plan Laïcité dans les écoles et les établissements scolaires et sensibilisés aux outils et aux démarches à partir d'études de cas.

... ET DES ACTIONS À DESTINATION DES ÉLÈVES EN FAVEUR DE LEUR ENGAGEMENT

- Avec 25 % de l'accueil francilien, l'Essonne est le premier département d'Île-de-France en termes de capacité d'accueil des jeunes dans le cadre du Service national universel. Désormais doté de trois sites à Dourdan, Tigery et Les Granges-le-Roi pour les séjours de cohésion, le département accueille près de 400 jeunes provinciaux. Parmi les activités phares, une journée sportive inter-sites en présence de médaillés olympiques de taekwondo et de judo ainsi qu'une découverte du patrimoine et des lieux mémoriels de la capitale (Invalides, ravivage de la flamme du soldat inconnu...).



Les ambassadeurs de la laïcité – collège Jean Moulin d'Arnouville

Les délégués ambassadeurs de la laïcité du collège Jean Moulin d'Arnouville, formés au Panthéon, conçoivent un support pour animer une séance par classe lors de la Journée de la laïcité du 9 décembre.

PLAN « IL, ELLE, ON » de l'académie

Ce qui change à la rentrée 2023 :

La dynamique se poursuivra en 2023-2024 sur au moins deux problématiques :

- la lutte contre les LGBTphobies ;
- les stéréotypes dans le sport.

Cela passe par :

- un déploiement plus important de la mallette « Il, elle, on » pour les lycées ;
- la dotation des collèges publics de l'académie, au premier trimestre, d'une mallette similaire mais adaptée pour aborder, au travers d'ateliers, de livres et de jeux, les enjeux en lien avec l'égalité filles-garçons.

ENJEUX & OBJECTIFS

Ce plan égalité filles-garçons doit permettre collectivement de travailler une multiplicité d'enjeux :

- les questions relatives aux stéréotypes de genre et l'auto-censure dans l'orientation,
- les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle,
- la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dont les LGBTphobies,
- les questions de consentement, le respect de la vie affective et sexuelle.

Autant de problématiques qui participent à l'amélioration du climat scolaire des établissements et du parcours des élèves et, au-delà, à la construction d'une société tolérante et inclusive.

L'académie de Versailles a choisi de travailler plusieurs objectifs à plusieurs échelles de territoire, de l'académie à la communauté scolaire.

NOTRE DÉMARCHE

Plusieurs niveaux d'action :

- **Accompagner les initiatives et les situations sensibles**, pour être à l'écoute du terrain et mailler les actions
- **Former et sensibiliser les personnels et les élèves**, pour mieux comprendre et agir
- **Outils le terrain**, pour mieux accompagner les établissements dans la mise en place d'actions et la prise en charge des situations complexes
- **Structurer nos actions à toutes les échelles**, pour donner du sens et de la cohérence aux messages et aux actions

Pour l'année 2022-2023, l'académie a réinstitutionnalisé les temps de sensibilisation/formation des référentes et référents en présentiel autour de trois temps de formation, afin de les soutenir dans leurs missions de personnes « relais-ressources et à l'impulsion des actions avec les élèves ».

Un groupe d'une trentaine de formateurs et formatrices académiques a été formé sur les questions d'inceste et de LGBTphobies en partenariat avec le centre Hubertine Auclert. Cette équipe pourra ainsi décliner des formations à initiative locale et poursuivre la formation des personnels.

Pour ce faire, l'académie continue de se structurer avec la mise en place officielle de l'Observatoire de lutte contre l'homophobie, des équipes d'appui départementales aux établissements dans le Val-d'Oise et l'Essonne, ainsi que la montée en puissance et en compétence du réseau des 262 référentes et référents égalité filles-garçons en établissement.

Une attention particulière est portée à la sensibilisation des cadres et des corps intermédiaires en consacrant des ateliers lors des collèges d'inspecteurs et inspectrices, lors du séminaire académique consacré à l'éducation prioritaire et aux cités éducatives, et lors du séminaire sur la gestion des atteintes à la laïcité, les situations de harcèlement et les violences sexistes et sexuelles (VSS). Enfin, un travail soutenu sur la réactivation des comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) pour mettre en cohérence les actions en établissement sera poursuivi.

En outre, des temps de sensibilisation ont été organisés pour les fonctionnaires stagiaires à temps plein.



Depuis 2021, des webinaires en inter-catégoriel pour sensibiliser le plus largement possible aux problématiques délicates et des master class pour les élèves ont été proposés sur les thèmes suivants :

- Espaces scolaires au prisme du genre (2023)
- Repérer et réagir face aux pratiques pré-prostitutionnelles (2023)
- Accompagnement des élèves transgenres et signaux faibles (2022)
- Master class élèves : cyberviolences, harcèlement et sexisme, déconstruction des stéréotypes de genre dans l'orientation (2021 et 2022)

Dynamique de labellisation Égalité filles-garçons
L'Académie continuera de porter la labellisation Égalité filles-garçons des établissements du 2^d degré afin de poursuivre l'engagement initié la première année, qui a déjà permis de valoriser les démarches globales de 18 établissements scolaires (dont 2 en niveau « expert »).

NOS RÉSULTATS

1236 personnels ont été formés en 2022-2023

Deux volets :

- Égalité filles-garçons et lutte contre les VSS
- Égalité professionnelle et diversité

Le label Égalité filles-garçons niveau 3 pour le lycée Rousseau de Sarcelles

Académie de Versailles (@acversailles) · 12 mars
#ToutesEtoiles
Enigmes sur les mathématiciennes oubliées, réflexions sur les violences conjugales, brigade #EgaliteFillesGarçons... + de 1000 jeunes ont été sensibilisés pendant 3 jours au lycée Rousseau de Sarcelles. Le lycée obtient le label #EgaliteFillesGarçons niv. 3

Ministère Éducation nationale et jeunesse et 4 autres personnes

Les collèges La Justice de Cergy et Paul Bert de Savigny-sur-Orge obtiennent le label Égalité filles-garçons

Académie de Versailles (@acversailles) · 12 mars
#ToutesEtoiles
Représentation du club éloquence et stand d'élèves de 4e sur « La place des femmes s'est perdue », exposition « Sang pour sang, filles », Mobilisation toute la semaine au collège La Justice de Cergy (95), qui obtient le label #EgaliteFillesGarçons niv. 2

Ministère Éducation nationale et jeunesse et 4 autres personnes

Académie de Versailles (@acversailles) · 8 mars
#ToutesEtoiles
Exposition sur l'évolution du droit des femmes, jeux, ateliers... Le label #EgaliteFillesGarçons a été remis par la DAAISEN de l'Essonne, à l'équipe du collège Paul Bert de Savigny-sur-Orge (95), en présence des élèves du conseil de vie collégienne.

Ministère Éducation nationale et jeunesse et 4 autres personnes

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce qui change à la rentrée 2023 :

20 mesures pour la transition écologique à l'école, parmi lesquelles :

- donner à tous les élèves les moyens de comprendre la transition écologique pour en devenir les acteurs ;
- s'engager et agir concrètement pour la transition écologique ;
- faire des établissements des espaces d'engagement collectif pour la transition.

ENJEUX & OBJECTIFS

Dans un monde déjà confronté aux effets du changement climatique, l'école se doit d'être un des lieux de la transition écologique. L'éducation au développement durable (EDD) vise ainsi à ce que tous les élèves disposent des clés de compréhension des défis auxquels ils sont déjà confrontés comme de ceux qui apparaîtront demain. Il s'agit aussi d'apprendre à agir, de façon concrète, sur son environnement. L'EDD contribue ainsi pleinement à la formation civique des élèves et à leur engagement.

Inscrite depuis longtemps dans les objectifs de l'école, l'EDD est à généraliser pour concerner de fait tous les élèves, à chaque étape de leur parcours de formation, et afin qu'ils développent progressivement des compétences : appréhender la complexité des enjeux, faire preuve d'esprit critique, adopter un comportement éthique et responsable vis-à-vis de l'environnement et des sociétés humaines, apprendre à agir individuellement et collectivement pour construire un monde durable.

NOTRE DÉMARCHÉ

L'école devient aussi un lieu de la transition écologique dans son fonctionnement, par l'action des élèves et de la communauté éducative, en lien avec les partenaires du territoire.

L'académie de Versailles est ainsi engagée pour :

- consolider le parcours de formation des éco-délégués et de tous les élèves,
- consolider le déploiement de l'EDD en établissement par la labellisation E3D et le renforcement du rôle des référents,
- consolider les partenariats stratégiques offrant une diversité d'expertises et de moyens d'action aux communautés éducatives sur leur territoire.

De nombreuses actions (formations des référents, congrès des éco-délégués lycéens...) et la progression forte et continue de la labellisation E3D (École ou établissement en démarche globale de développement durable) soulignent la force de la dynamique académique.



182 écoles de l'académie ont participé à un projet pédagogique sur le réemploi solidaire et le recyclage des jouets, en partenariat avec Ecomaison, récoltant en décembre 2022 plus de 15 tonnes de jouets.

Lancement de la campagne de labellisation E3D



Label E3D, 1^{er} forum pilote dans le Val-d'Oise



CHIFFRES CLÉS

La labellisation E3D, c'est :

328 infirmières formées en Essonne, dont 55 dans le 1^{er} degré, pour soutenir les actions de promotion de la santé dans les établissements scolaires

8 nouveaux territoires éducatifs labellisés

757 écoles et établissements avec un label en cours, soit 18 %



L'éducation à la démarche de développement durable, les éco-délégués et Éco-mobilier

Le département de l'Essonne s'est très fortement engagé dans un accompagnement de proximité des équipes enseignantes afin de soutenir l'éducation à la démarche de développement durable, dite E3D. Ce sont plus de 40 équipes du 1^{er} degré qui ont engagé leurs élèves dans une démarche visant les 17 objectifs de développement durable, réunissant les dimensions sociales, économiques et écologiques. L'éducation au développement durable (EDD) permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques.

Vivant l'expérience de la démocratie, les élèves de cycle 3, élus en qualité d'éco-délégués, initient, expriment et développent leurs idées et des actions en faveur d'une école plus durable. Outre les réaménagements des cours de récréation où il fait bon vivre, bon lire et bon partager, les éco-délégués adoptent des gestes exemplaires, sensibilisent leurs camarades aux gestes utiles à la transition écologique et sont force de proposition en faveur d'actions et d'espaces plus favorables à la biodiversité et visant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Pour enseigner la transition écologique et former les élèves à devenir des éco-citoyens engagés et avertis, 25 enseignants ont bénéficié d'une formation continue de 72 heures.

Toujours en Essonne, plus de 100 écoles se sont engagées dans une collecte éco-responsable en partenariat avec Éco-mobilier. Les élèves ont conduit, avec leurs enseignants, des projets autour du jouet, de sa fabrication à son recyclage. Recycler, upcycler, deuxième vie, répondre à un besoin... sont autant de concepts qui amènent les élèves à comprendre les enjeux de la nécessaire transition écologique.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE, espace d'expression et d'innovation

Ce qui change à la rentrée 2023 :

- **Deux nouveaux colloques :**
 - l'un sur l'évaluation universitaire de PEGASE (programme expérimental de généralisation des arts à l'école) avec la Fondation Daniel et Nina Carasso ;
 - l'autre sur le thème « Patrimoine culturel, patrimoine religieux » en partenariat avec le musée d'art et d'histoire du Judaïsme (mahJ), l'Institut du monde arabe (IMA) et la Métropole européenne de Lille (MeL).
- **Un nouveau programme d'éducation artistique et culturelle d'excellence « Matières à penser » sera mis en place dans le cadre du plan national pour les métiers d'art, en partenariat avec les Grands Ateliers.**

ENJEUX & OBJECTIFS

Réaffirmer l'éducation artistique et culturelle (EAC) comme un espace d'expression pour les élèves et d'innovation pédagogique pour les professeurs

Espace d'innovation pédagogique, l'EAC favorise l'inclusion de tous les élèves dans les apprentissages en s'appuyant sur l'articulation de ses trois piliers :



La rencontre avec les œuvres et les professionnels



Les pratiques artistiques et scientifiques



L'acquisition des connaissances

L'EAC offre un **champ d'expression aux élèves**, contribue à aiguïser leur regard critique et à les accompagner dans des pratiques autonomes et diversifiées. Par une éducation vivante et sensible aux œuvres du patrimoine comme à la création contemporaine, elle permet de transmettre une culture commune et des valeurs partagées. Elle les aide à **répondre aux grands défis du monde contemporain comme la liberté d'expression, l'appréhension du vivant ou la défense des valeurs démocratiques.**

L'EAC met en mouvement une multitude d'acteurs permettant d'accompagner, de mobiliser et de qualifier les réseaux dédiés à l'éducation artistique et culturelle.



Signature de la convention de partenariat Éducation artistique et culturelle avec la ville de Rueil-Malmaison le 14 avril 2023.

Rueil-Malmaison possède un ancrage historique et culturel prégnant. Les enseignements artistiques sont présents dans quatre établissements :

- École primaire Les Trianons
- Collège Jules Verne
- Collège La Malmaison
- École élémentaire Les Buissonnets

Au niveau académique, elle repose sur un dialogue entre les membres de la communauté éducative et plus de **1 000 partenaires culturels**. Les actions s'appuient sur des partenariats pérennes avec des structures artistiques et culturelles, de préférence sur des territoires de proximité. Pour favoriser ces démarches, les **réseaux professionnels internes dédiés à l'EAC sont mobilisés et renforcés dans le 1^{er} et le 2^d degré** : 17 professeurs référents culture territoriaux, 800 professeurs référents culture, 30 professeurs relais et l'ensemble des conseillers pédagogiques. Ce réseau s'articule à celui des **2 000 élèves ambassadeurs** culture missionnés pour animer la vie artistique et culturelle de leur établissement.

La formation continue permet d'accompagner l'ensemble des acteurs dans tous les domaines artistiques et culturels. Une attestation de compétences particulière à l'EAC peut ainsi être délivrée aux professeurs.

NOTRE DÉMARCHE

Généraliser la démarche de projet pour la mise en œuvre du 100 % EAC

Pour accompagner la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, **le projet artistique et culturel en territoire éducatif (PACTE)** constitue le cadre pédagogique académique privilégié (48 % des établissements) auquel s'articulent les actions à l'initiative de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et des collectivités territoriales. Les enseignements artistiques constituent un élément moteur du développement de l'EAC, ainsi que les dispositifs d'éducation au cinéma (80 % des collèges et lycées) ou les **programmes d'excellence (20 % des collèges et lycées) conduits** en partenariat avec des grands opérateurs culturels nationaux.

La dotation du **pass Culture** permet **l'amplification de ces dispositifs dès la classe de 6^e** et rend possibles des actions de

sensibilisation complémentaires de façon à mettre en œuvre une **stratégie de généralisation de l'EAC à l'échelle de l'établissement**.

La participation des élèves à des événements académiques ou nationaux est forte : Poésie en liberté, le Printemps des poètes, Lire et faire lire, le prix des Incorruptibles, la Fête de la science, le « quart d'heure lecture », Élèves au concert, la Semaine de la presse, le Concours national de la résistance et de la déportation.

La convergence de moyens, d'accompagnements et d'outils de pilotage permet de structurer et **de déployer un engagement pro-actif** et concerté entre la municipalité et l'Éducation nationale au service des élèves et de leur développement.



Deuxième congrès des élèves ambassadeurs culture (ELAC), mission créée en 2021 par l'académie de Versailles : 300 référents de collège et lycée des 2 000 ELAC ont été réunis au musée du Louvre le 8 juin dernier autour du slogan « Des esprits créatifs dans des corps intelligents », avec leur parrain Éric Oberdorff, chorégraphe.

ac-versailles.fr